

BACCARAT

*Société anonyme au capital de 20 767 825 €
Siège social : rue des Cristalleries, 54120 Baccarat
760 800 060 R.C.S. Nancy*



SOMMAIRE

Organes de direction et de contrôle
3

Assemblée Générale Ordinaire
Ordre du jour
4

Rapport de gestion du Conseil d'administration
5

Rapport du président du Conseil d'administration (art. L. 225-37 du Code de commerce)
29

Comptes sociaux
39

Résultats des cinq derniers exercices
66

Rapport général des Commissaires aux comptes
67

Rapport des Commissaires aux comptes (art. L. 2252-35 du Code de commerce)
69

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
71

Comptes consolidés
81

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
170

Honoraires des Commissaires aux comptes
173

Résolutions
176

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Barry S. STERNLICHT

Président du Conseil d'administration

Steven M. HANKIN

Vice-Président du Conseil d'administration

J. Michael CHU

Neda DANESHZADEH

Richard R. GOMEL

(jusqu'au 24 avril 2014)

Françoise LABRO

Pascal MALBEQUI

(depuis le 24 avril 2014)

Ellis F. RINALDI

Jérôme C. SILVEY

Hamilton SOUTH

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général

Markus LAMPE

(jusqu'au 3 juin 2013)

Daniela RICCARDI

(depuis le 3 juin 2013)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

KPMG

MAZARS

Suppléants

Jean-Pierre POLETTI

Patrick de CAMBOURG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 26 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus aux administrateurs de leur gestion,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation de convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce relative à la convention de mise à disposition du Directeur Général par Groupe du Louvre,
- Approbation de convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce relative à l'octroi au Directeur Général d'avantages en nature liés à son statut d'expatriée,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Nomination de deux nouveaux administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Non-renouvellement de Monsieur Barry Sternlicht dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de vous tenir informés de notre gestion au cours de l'année écoulée, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les conventions visées par les dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que le renouvellement du mandat d'un administrateur, la ratification de la cooptation d'un administrateur et la nomination de deux nouveaux administrateurs.

1. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

L'année 2013 a été caractérisée par une croissance du chiffre d'affaires consolidé de 2% à taux de changes comparables (-5,7% en données publiées) et un résultat net en perte de 9,7 M€ à rapprocher de -0,2 M€ en 2012.

Par ailleurs, au cours de l'exercice :

- Madame Daniela Riccardi a été nommée en qualité de Directeur Général par le Conseil d'administration du 13 mai 2013, avec effet au 3 juin 2013, en remplacement de Monsieur Markus Lampe ;
- Ce même Conseil a autorisé la conclusion avec Groupe du Louvre d'une convention de mise à disposition de Madame Daniela Riccardi en qualité de Directeur général de Baccarat, à compter du 3 juin 2013 ;
- La société a finalisé le refinancement de ses lignes de crédit suite à l'augmentation de capital intervenue en juin 2012 ;
- Baccarat a procédé à la réorganisation géographique de ses activités commerciales pour optimiser leur développement et en assurer un meilleur suivi ;
- Baccarat a renforcé son équipe de management à la manufacture afin de mieux répondre aux défis industriels futurs ;
- Baccarat a relocalisé son vaisseau amiral à New-York sur Madison Avenue ;
- Les premiers événements relatifs à l'anniversaire des 250 ans de Baccarat en 2014 ont déjà vu le jour et diverses manifestations se succéderont tout au long de l'année 2014.
- Le Conseil, au cours de sa réunion du 3 avril 2013 a été informé qu'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy a été signifiée le 27 mars 2013 à la Société, à Groupe du Louvre et à Société du

Louvre, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales de juin 2010 et 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

2. ACTIVITÉS ET RESULTATS CONSOLIDÉS

L'activité et les résultats consolidés ont évolué de la façon suivante :

(en milliers d'€uros)

GROUPE BACCARAT	2013	2012	Variation en %
Chiffre d'affaires	149 335	158 391	-5,72%
Résultat Opérationnel Courant	(3 519)	2 150	NS
Résultat net consolidé	(9 687)	(138)	NS
Capitaux propres part du groupe	58 024	68 873	-15,75%
Endettement net	11 931	2 153	NS
Taux d'endettement net (gearing)	21%	3%	

Le chiffre d'affaires consolidé 2013 du Groupe s'établit à 149,3M€ comparé à 158,4M€ d'une année sur l'autre, en baisse de 5,7% à taux de changes courants mais en hausse de 2% à taux de changes constants. Le résultat opérationnel courant s'élève à -3,5 M€ en 2013 contre +2,2 M€ pour l'exercice précédent. Le résultat opérationnel s'établit à -6,8 M€ à rapprocher de +0,4 M€ en 2012.

Le résultat net consolidé se traduit par une perte de -9,7 M€ contre une perte de -0,1 M€ pour 2012. Au 31 décembre, le taux d'endettement net de l'entreprise représente 21% des capitaux propres (3% au 31 décembre 2012), soit 11,9 M€ à comparer à 2,1 M€ au 31 décembre 2012.

Au Japon, marché-clé de Baccarat, le chiffre d'affaires s'est établi en hausse de 14% en Yens par rapport à 2012, confirmant sa bonne performance. Les ventes en Asie, hors Japon, sont en progression de 63% par rapport à 2012 (+61% en euros), principalement portées par l'activité en Chine. En Amérique, le chiffre d'affaires du Groupe est également en hausse de 8% en dollars (+5% en euros) et a progressé aux Etats-Unis, au Canada et en Amérique Latine. En Europe, les ventes sont en baisse de 15% par rapport à 2012 dans un contexte macroéconomique toujours difficile.

3. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES

Asie

Le chiffre d'affaires de la filiale japonaise Baccarat Pacific a atteint 5 146 milliards de yens, contre 4 512 milliards de yens en 2012, soit une hausse de 14%. Le résultat net local se traduit par un profit de 47,8 millions de yens à comparer à un profit de 37,7 millions de yens pour l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Pacific Singapour a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 million de dollars singapouriens, contre 1,2 million de dollars singapouriens en 2012 et son résultat net se traduit par une perte de -14 Kdollars singapouriens, à comparer à un profit de 100 Kdollars singapouriens au titre de l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Far East a réalisé un chiffre d'affaires de 84 350 KH\$, contre 68 015 KH\$ à fin décembre 2012 et son résultat net se traduit par une perte de -21 455 KH\$ contre une perte de -26 972 KH\$ au titre de l'exercice précédent.

États Unis d'Amérique

Le chiffre d'affaires de la société Baccarat Inc. s'élève à 24 994 KUS\$ à comparer à 23 213 KUS\$ en 2012 soit une croissance de plus de 7,7 %. Le résultat net local se traduit par une perte de -726 KUS\$, contre une perte de -22 KUS\$ pour l'exercice précédent.

Baccarat Americas, filiale détenue à hauteur de 51% par Baccarat a enregistré un revenu, constitué de commissions, de 850 000 US\$, contre 724 000 US\$ en 2012. Son résultat net se traduit par un bénéfice de 308 000 US\$ contre un bénéfice de 169 000 US\$ pour l'exercice précédent.

Europe

Les filiales qui gèrent les boutiques en propre dans les principales capitales européennes ont vu leurs chiffres d'affaires reculer de 2% en euros.

4. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS SOCIAUX (BACCARAT S.A.)

Le chiffre d'affaires s'établit à 106 544 308 € au 31 décembre 2013 à comparer à 113 671 595 € pour la même période de l'exercice précédent, en recul de 6,27%. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 105 806 129 € contre 124 419 214 € en 2012. Les charges d'exploitation passent de 119 740 825 € en 2012 à 112 475 613 € pour 2013, soit une baisse 6%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se traduit par une perte de -6 669 484 € contre un bénéfice de 4 678 389 € pour l'exercice précédent. Le résultat net social se traduit par une perte de -12 595 338 € qui prend en compte un résultat financier négatif de -4 285 381 €, à rapprocher d'un bénéfice de 2 019 106 € au 31 décembre 2012, qui prenait en compte un résultat financier négatif de -1 563 589 €. Le résultat exceptionnel se traduit par une perte de -1 780 589 €, contre une perte -1 359 739 € à fin décembre 2012.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 41 796,05 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 394 dudit Code.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE/DEVELOPPEMENT

Les services Laboratoire et Développement process ont travaillé au cours de l'année 2013 sur 4 projets de recherche et développement visant à améliorer le matériau, les process de production ou les produits. Le budget Recherche et Développement s'est élevé 363 000 € pour l'exercice 2013, contre 488 000 € pour l'exercice 2012.

6. PRISES DE PARTICIPATION/DE CONTROLE

Néant.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à -12 595 338,34 €, au poste "report à nouveau", qui serait ainsi porté d'un montant négatif de -288 745,03 € à un montant négatif de -12 884 083,37 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

b) Autres propositions

Nous vous proposons :

- de donner au conseil d'administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Barry Sternlicht, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente assemblée,
- de ratifier la cooptation d'un administrateur,
- de nommer deux nouveaux administrateurs.

8. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est rappelé que Groupe du Louvre détenait, au 31 décembre 2013, plus des deux tiers du capital et des droits de vote de votre société.

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la proportion du capital détenue par les salariés est inférieure à 3% du capital social.

9. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail, tant par la société Baccarat que par des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ; sont également mentionnées les rémunérations perçues dans la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

La Direction Générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a précisé que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008 relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2012	Exercice 2013
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général jusqu'au 3 juin 2013		
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante (cf. tableau 2)	831 257 € ⁽¹⁾	331 132,50 € ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	831 257 €	331 132,50 €
Madame Daniela Riccardi, Directeur Général depuis le 3 juin 2013		
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante (cf. tableau 2)	-	887 441,61 € ⁽³⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	-	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	887 441,61 €

(1) rémunération fixe + montant maximum de la rémunération variable (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs, pouvant atteindre 100% dans certains cas)

(2) rémunération fixe + montant maximum de la rémunération variable (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs) prorata temporis

(3) rémunération fixe prorata temporis + rémunération variable (montant contractuel garanti pour l'exercice 2013)

2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Au titre de l'exercice 2012		Au titre de l'exercice 2013	
	montants dus	montants versés	montants dus (prorata temporis)	montants versés (prorata temporis)
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général jusqu'au 3 juin 2013				
rémunération fixe	-	475 007 €	-	182 695 €
rémunération variable	356 250 € ⁽¹⁾	175 000 €	148 437,5 €	95 000 €
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	-	-	-	-
avantages en nature ⁽²⁾	-	85 592 €	-	38 881,08 €
TOTAL	356 250 €	735 599 €	148 437,5 €	316 576,08 €
Madame Daniela Riccardi, Directeur Général depuis le 3 juin 2013				
rémunération fixe	-	-	-	437 441,61 €
rémunération variable	-	-	450 000 € ⁽³⁾	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	-	-	-	-
avantages en nature ⁽²⁾	-	-	-	171 427,54 €
TOTAL	-	-	450 000 €	608 869,15 €

(1) montant contractuel maximum, (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs, pouvant atteindre 100% du salaire de base -soit un montant de 475 007 € dans certains cas, en fonction de l'atteinte des objectifs.

(2) dont voiture et appartement de fonction.

(3) montant contractuel garanti pour l'exercice 2013.

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs		
Membres du Conseil d'administration	au titre de l'exercice 2011	au titre de l'exercice 2012
Monsieur Michael Boroian ⁽¹⁾	⁽²⁾ 23 860 €	
Monsieur Michael J. Chu ⁽³⁾		
Madame Neda Daneshzadeh ⁽³⁾		
Monsieur Steven M. Hankin		
Madame Dominique Hériard-Dubreuil ⁽⁴⁾	7 916 €	
Madame Françoise Labro		8 948,77 €
Monsieur Ellis F. Rinaldi		
Monsieur Hamilton South	⁽⁵⁾ 3 447 €	⁽⁵⁾ 4 236,65 €
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
TOTAL	35 223 €	13 185,42 €

(1) administrateur jusqu'au 28 juin 2012.

(2) montant total versé au titre des années 2011 et 2012.

(3) administrateur depuis le 28 juin 2012.

(4) administrateur jusqu'au 15 septembre 2011.

(5) montant diminué d'une retenue à la source de 30%.

4 - Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nbre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d' exercice	Période d'exercice
-	-	-	-	-	-	-

5 - Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-			

6 - Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
-néant-						

7 - Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	Nbre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.		néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé.		néant

8 - Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social								
Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Markus Lampe Directeur Général début mandat : 23/5/2011 fin mandat : 3/6/2013	X ⁽¹⁾			X	X ⁽²⁾			X
M ^{me} Daniela Riccardi Directeur Général début mandat : 3/6/2013	X ⁽³⁾			X	X ⁽⁴⁾		X ⁽⁵⁾	

(1) Avec la société contrôlante, Groupe du Louvre depuis le 1^{er} juillet 2011 et jusqu'au 30 novembre 2013.

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois de rémunération brute moyenne (fixe + variable) versée au cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

(3) Avec la société contrôlante, Groupe du Louvre depuis le 3 juin 2013.

(4) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 12 mois de rémunération brute annuelle (salaire de base + variable) versée au cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

(5) 50% du dernier salaire de base annuel brut.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, les mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice écoulé, sont les suivants :

Monsieur Barry Sternlicht, Président du Conseil d'administration

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• Starwood Capital Group and its controlled affiliates	- Chairman & CEO
• Starwood Property Trust	- Chairman & CEO
• Société du Louvre	- Président du comité de surveillance (jusqu'au 31 janvier 2013)
• Baccarat	- Président du conseil d'administration
• Groupe du Louvre	- Président du comité de surveillance
• Brown University	- Trustee
• The Estée Lauder Companies	- Member of the Board
• Business Committee for the Arts	- Member of the Board
• Committee to Encourage Corporate Philanthropy	- Member
• Urban Land Institute	- Member
• Riviera Holdings Corporation	- Chairman of the Board
• Riviera Operating Corporation	- Chairman of the Board
• Riviera Black Hawk, Inc.	- Chairman of the Board
• Ellen Tracy, Inc.	- Member of the Board
• Field & Stream	- Member of the Board
• Pension Real Estate Association	- Member of the Board
• Robin Hood	- Member of the Board
• Dreamland Film & Performing Arts Center	- Member of the Board
• Juvenile Diabetes Research Foundation's National Leadership Advocacy Program	- Member of the Board
• Mammoth Mountain	- Chairman of the Board
• TRIPointe Homes	- Chairman of the Board
• Restoration Hardware	- Member of the Board
• Real Estate Roundtable	- Member
• World Presidents Organization	- Member

Monsieur Steven M. Hankin, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur

Sociétés

- Baccarat
- Starwood Capital Group
and certain of its controlled affiliates
- Noma (Copenhagen)

Fonctions

- Administrateur – Vice-Président du Conseil
d'administration et membre du Comité des comptes
et du Comité des rémunérations
- Managing Director
- Member of the Board

Monsieur J. Michael Chu, Administrateur

Sociétés

- Baccarat
- Catterton Partners
- Cheddar's Inc.
- Bloomin' Brands
- Primanti Brothers
- Restoration Hardware

Fonctions

- Administrateur
- Managing Partner and co-founder
- Member of the Board
- Member of the Board
- Member of the Board
- Member of the Board

Madame Neda Daneshzadeh, Administrateur

Sociétés

- Baccarat
- Catterton Partners
- Strivectin holdings LLC
- The Worth Collection

Fonctions

- Administrateur
et membre du Comité des rémunérations
- Partner
- Member of the Board
- Member of the Board

Monsieur Richard R. Gomel, Administrateur (jusqu'au 24 avril 2014)

Sociétés

- Baccarat
- Junius Real Estate Partners

Fonctions

- Administrateur
- Partner

Madame Françoise Labro, Administrateur

Sociétés

- Baccarat
- Ralph Lauren Home Europe,
Moyen-Orient et Russie
- Lebrocom
- Studio Labro

Fonctions

- Administrateur
et membre du Comité des rémunérations
- Senior Vice President
(jusqu'au 30 avril 2014)
- Gérante
- Présidente (depuis le 30 avril 2014)

Monsieur Pascal Malbéqui, Administrateur (depuis le 24 avril 2014)

Sociétés

- Baccarat
- Euro Eco Hotels France SAS
- Euro Eco Hotels France Investment 1

Fonctions

- Administrateur (depuis le 24 avril 2014)
- Président
- Gérant

- Euro Eco Hotels France Investment 2 - Gérant
- Société Immobilière et Foncière
Pershing Gouvion Saint Cyr - Gérant
- Société d'Investissement
pour le Développement du Tourisme - Président
- Star GT Holdco E - Président
- Star GT Holdco G - Président
- Groupe Flo SA - Administrateur
- Cheval Blanc Finance SAS - Administrateur

Monsieur Ellis F. Rinaldi, Administrateur

Sociétés

Fonctions

- Starwood Capital Group
and its controlled affiliates - Executive Vice President & Co-General Counsel
- Rinaldi, Finkelstein & Franklin, L.L.C - Principal, Managing Member
- Baccarat - Administrateur
- Groupe du Louvre - Directeur Général

Monsieur Jérôme C. Silvey, Administrateur

Sociétés

Fonctions

- Starwood Capital Group
and its controlled affiliates - Executive Vice President & CFO
- Baccarat - Administrateur
- Groupe du Louvre - Directeur Général
- Star SDL Investment Co SARL - Gérant

Monsieur Hamilton South, Administrateur

Sociétés

Fonctions

- HL Group - Fondateur et Président
- Baccarat - Administrateur
- DVF - Director
- David Yurman - Director

X ⁽⁴⁾

Monsieur Markus Lampe, Directeur général (non administrateur), (jusqu'au 3 juin 2013)

Sociétés

Fonctions

- Baccarat - Directeur Général (non Administrateur)
- Baccarat Inc - Director
- Etablissement Damon & Delente - Représentant Permanent de Baccarat
(Administrateur)
- Baccarat Americas - Director – Chairman
- Baccarat Pacific KK - Director

- Baccarat (Singapore) Pte Ltd - Director
- Baccarat Far East - Président
- Baccarat Kristall GmbH - Gérant
- Baccarat U.K. Ltd - Director - Chairman
- Baccarat España S.L - Administrateur Délégué
- Baccarat Italia S.R.L. - Président
- Groupe du Louvre - Directeur

Madame Daniela Riccardi, Directeur général (non administrateur), (depuis le 3 juin 2013)

- | <i>Sociétés</i> | <i>Fonctions</i> |
|---------------------------------|--|
| • Baccarat | - Directeur Général (non Administrateur) |
| • Baccarat Inc | - Director |
| • Etablissement Damon & Delente | - Représentant Permanent de Baccarat
(Administrateur) |
| • Baccarat Americas | - Director – Chairman |
| • Baccarat Pacific KK | - Director |
| • Baccarat (Singapore) Pte Ltd | - Director |
| • Baccarat Far East | - Président |
| • Baccarat Kristall GmbH | - Gérant |
| • Baccarat U.K. Ltd | - Director - Chairman |
| • Baccarat España S.L | - Administrateur Délégué |
| • Baccarat Italia S.R.L. | - Président |
| • Groupe du Louvre | - Directeur |

10. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les informations communiquées ci-dessous sont établies conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi portant engagement national pour l'environnement.

Il faut noter que d'une part l'établissement "Paris" est constitué tant des locaux parisiens, 11 place des Etats-Unis - 75116 Paris que des établissements secondaires qui sont au nombre de neuf et qui se rapportent aux boutiques de Baccarat à Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Paris Rue de la Paix, Paris Hôtel Concorde Lafayette, Paris Beaugrenelle et Marne-la-Vallée ; d'autre part, que la Manufacture désigne l'établissement de production sis sur la commune de Baccarat en Meurthe-et-Moselle.

Les informations sociales sont produites sur le périmètre de Paris et la Manufacture, représentant 70% des effectifs Groupe.

Le périmètre des informations environnementales se limite à la manufacture de Baccarat qui est le seul site industriel de production de Baccarat soumis à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Des éléments méthodologiques complémentaires sont communiqués directement au fil du texte.

10.1 INFORMATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL

Effectifs consolidés du Groupe BACCARAT au 31 décembre 2013

Les effectifs comprennent les salariés inscrits y compris apprentis, détachés, expatriés.

Les stagiaires ne sont pas compris.

		Régions du monde
Baccarat France	838	Europe
Damon Delente	14	Europe
Baccarat INC	73	Amérique
Baccarat BPK	180	Asie
Hong-Kong + Chine	64	Asie
Asie (Autre)	8	Asie
Baccarat UK	8	Europe
Baccarat GMBH	5	Europe
Baccarat Grèce	3	Europe
Baccarat Italie	2	Europe
Baccarat Americas	1	Amérique
TOTAL	1 196	

Effectif total de la Société mère : au 31 décembre 2013, la société a un effectif total de 838 personnes inscrites, réparties comme suit :

	Femmes	Hommes	
Manufacture	184	494	678
Paris	128	32	160
TOTAL	312	526	838

La répartition par âge est la suivante:

- 1 salarié de moins de 18 ans
- 59 salariés âgés de 18 à 25 ans
- 137 salariés âgés de 26 à 34 ans
- 161 salariés âgés de 35 à 44 ans
- 316 salariés âgés de 45 à 54 ans
- 141 salariés âgés de 55 à 59 ans
- 23 salariés âgés de plus de 60 ans

Les éléments présentés ci-après ne concernent que les effectifs de la Société Mère.

Embauches au cours de l'exercice : le nombre et la nature des embauches réalisées par la société ainsi que leur répartition sont :

	C.D.D.	C.D.I.*	TOTAL
Manufacture	3	6	9
Paris	10	12	22
TOTAL	13	18	31

* : les transformations de CDD à CDI sont incluses dans l'indicateur

Départs au cours de l'exercice : la société a enregistré quatre types de départs :

	Démissions	Licenciements	Fin de CDD	Autres *	TOTAL
Manufacture	3	6	21	31	61
Paris	4	2		8	14
TOTAL	7	8	21	39	75

* : retraites, décès, mutation Manufacture Paris...

Heures supplémentaires : il a été effectué le nombre suivant d'heures supplémentaires durant l'année 2013.

En nombre d'heures :

Manufacture	19 932,39
Paris	2 163,10
TOTAL	22 095,49

Masse salariale brute (hors charges patronales) :

En milliers d'€/an	2013	2012	% Evolution
Manufacture	23 447	23 915	-1,95 %
Paris	8 042	7 732	+ 4 %
TOTAL	31 489	31 647	- 0 ,5 %

Main d'œuvre extérieure en euros/an :

	Intérim	Personnel détaché
Manufacture	2 987 976	302 016
Paris	816 713	793 461
TOTAL	3 804 689	1 095 478

En 2013, l'emploi de travailleurs intérimaires représente une charge financière de 3 804 689 €. Cette somme représente environ 12,08 % de la masse salariale non chargée de la société mère.

Absentéisme :

Répartition en heures

	Absences justifiées/ injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	5 680	71 067	2 040	12 966	91 753
Paris	176	11 699	3 592	2 265	17 732
TOTAL	5 856	82 766	5 632	15 231	109 485

Sur un total de 1 453 628 heures théoriques, les différents types d'absences représentent les pourcentages suivants des heures travaillées :

	Absences justifiées/ injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	0,48 %	5,96 %	0,17%	1,09%	7,70 %
Paris	0,07 %	4,47 %	1,37 %	0,87 %	6,78 %
TOTAL	0,40 %	5,69 %	0,39 %	1,05 %	7,53 %

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : l'année 2013, a vu aboutir les accords suivants :

- Plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail (20 mars 2013)
- Accord d'intéressement (26 juin 2013)
- Négociations Annuelles Obligatoires 2014 (18 décembre 2013).

Santé et sécurité

Données concernant la Manufacture	2013
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	23
Nombre de maladies professionnelles	12
Taux de fréquence	23,48
Taux de gravité	1,52

Conditions de santé et sécurité au travail

Au sein de la Manufacture tout est mis en œuvre pour améliorer la sécurité des salariés.

Des visites hygiène et sécurité (VHS) sont réalisées tous les mois au sein de la Manufacture par la hiérarchie de l'établissement afin de relever les écarts ou anomalies en matière d'hygiène et sécurité et de pouvoir les corriger au plus vite.

Relations sociales :

Un plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail a été mis en place en mars 2013.

Le dialogue social a été sur 2013 important à Baccarat.

Nombre de réunions à Paris et à la Manufacture	
Délégués du Personnel	23
Comité d'Etablissement (CE)	31
Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail	29

Formation :

La société a dépensé en 2013, au titre de la formation, en pourcentage de la masse salariale :

Manufacture	3,31 %
Paris	1,77 %
TOTAL	2,92 %

Ce qui représente en heures de formation :

Manufacture	13 099
Paris	790
TOTAL	13 889

La Société BACCARAT a la volonté non seulement de maintenir mais aussi de développer des compétences professionnelles les plus pointues ainsi que leur transmission, le tout en tenant compte des aspirations d'évolution de chacun.

Emploi et Insertion des travailleurs handicapés : le nombre de travailleurs handicapés s'établit comme suit (la Manufacture et Paris étant regroupés depuis 2009) :

Nombre de travailleurs handicapés
38

Taxe handicapé 2013 versée en 2013 : 0 €

Des accords ont été passés avec l'AGEFIPH afin de maintenir des salariés en 2013 à leur poste (reconnaissance de la lourdeur du handicap) ou pour aménager leur poste.

Egalité entre les femmes et les hommes :

Un accord égalité entre les femmes et les hommes a été signé le 24 octobre 2012.

La Société BACCARAT incite autant les femmes et les hommes à se professionnaliser pour évoluer. Début 2013, la Manufacture de BACCARAT a mis en place un dispositif collectif de validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Discriminations :

La Société BACCARAT, même si elle n'a pas de politique écrite, est vigilante sur toutes les formes de discriminations.

La Société mère BACCARAT passe exclusivement par des cabinets de recrutement qui sont adhérents à la charte sur la diversité.

Promotions et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT :

La Société mère BACCARAT respecte l'ensemble du Code du Travail français. A ce titre, BACCARAT respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective, lutte contre les discriminations de toutes sortes dont celles en matière d'emploi et de profession.

La Société mère BACCARAT n'emploie aucun mineur de moins de 16 ans et n'emploie aucun travailleur forcé (détenus...).

10.2 INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La Manufacture de Baccarat, de par ses activités industrielles, s'engage dans une déclaration de Politique Environnementale à respecter la réglementation et la législation applicables, à rechercher une amélioration continue constante et à anticiper tout risque de pollution. Les actions environnementales traduisant de cet engagement sont précisées pour l'air, les sols/végétaux, les eaux et les déchets.

Le périmètre environnement se limite à la Manufacture qui est le seul site industriel de production de Baccarat soumis à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Actions de formation et d'information des salariés en termes de protection de l'environnement

Les salariés, intérimaires et stagiaires de la Manufacture participent dès leur arrivée sur le site à un Accueil Général à la Sécurité/Environnement. Cette formation les sensibilise sur le tri et le traitement des déchets à la Manufacture.

Régulièrement, la direction QHSE édite et diffuse des «Flash Info Environnement» à l'ensemble du personnel. Les thématiques en 2013 portaient sur : «Economisons nos ressources» et « La réduction des impacts environnementaux ».

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Depuis 2008, 5,3 M€ ont été investis pour la protection de l'environnement. En 2013, les dépenses s'élèvent à :

Canalisation des rejets atmosphériques de la cheminée et de la cabine phonique du Four A lors de sa reconstruction	530 K€
Etude technico-économique de réduction du plomb dans les eaux rejetées	42 K€
Étanchéification de la cabine et des trappes de prise de température du Four B	5 K€
Réduction des émissions de poussières par l'aménagement d'un nouvel atelier de composition couleur	120 K€

Montant des provisions et garanties pour risque en matière de protection de l'environnement

Dans le cadre de l'article R. 516-1 du code de l'environnement imposant la constitution de garanties financières pour certaines installations classées (emploi/stockage d'oxyde de nickel et travail chimique du cristal) pour la protection de l'environnement, une proposition de montant de garantie financière en cas de cessation d'activité, s'élevant à 92 K€, a été transmise en mars 2014 à la Préfecture de Meurthe et Moselle pour avis et validation.

Il n'y a pas eu sur 2013 de provisions prises pour risques en matière d'environnement.

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

Principaux rejets atmosphériques 2013 :

Rejets de NOx	19,375 T/an
Rejets de poussières totales (TPS)	879 kg/an
Rejets de plomb et ses composés (Pb)	12,88 kg/an
Rejets de SOx	75,16 kg/an
Fluorure d'hydrogène (HF)	20,42 kg/an

Les rejets pour l'ensemble des paramètres contrôlés sont inférieurs aux valeurs limites imposées par notre arrêté préfectoral d'autorisation n° 2010/111.

Capacité des installations disponibles pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique :

EAU

Traitement des effluents aqueux avant rejet finalde 350 à 2000 m³/jour
(décantation et filtres à sable)
Station de neutralisation des acidesentre 80 et 100 m³/jour

AIR

Filtration des rejets atmosphériques des fours± 82 250 Nm³/heure
Nouvel atelier de composition± 10 330 Nm³/heure
Lavage des rejets atmosphériques du polissage acide± 48 000 Nm³/heure
Lavage des rejets atmosphériques de l'atelier dorure – nickelage ... ± 12 150 Nm³/heure

Prise en compte des nuisances sonores

Une cartographie de bruit en limite de propriété a été réalisée en 2011.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La Manufacture de Baccarat collecte, trie l'ensemble de ses déchets et les fait traiter par des filières agréées en respectant le principe de proximité et de valorisation.

Dans le cadre de la politique de développement durable, la Manufacture a valorisé 2 246 tonnes de déchets soit 83 % des déchets totaux produits sur site. Par ailleurs, 5 400 tonnes de groisil (recyclage de cristal) ont été ré-introduits dans les fours.

La nouvelle composition cristal couleur, en construction, permettra de remplacer les sacs souillés ayant contenu des substances dangereuses par des big bags et ainsi de réduire la quantité de déchets produite.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Consommation de la ressource en eau :

La Manufacture de Baccarat est alimentée en eau de source et de Meurthe conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2010/111 et n'est pas soumise à des contraintes locales.

Consommation d'eau de source :243 378 m³
Consommation d'eau de Meurthe60 561 m³
TOTAL :303 939 m³

Consommation de matières premières :

La part de groisil dans la composition du cristal s'élève en moyenne à 84%.

Consommation matières premières fraîches1 330 tonnes
Consommation de groisil (rebut de fabrication)5 413 tonnes

Des acides sont utilisés pour le polissage des articles en cristal.

Consommation d'acide fluorhydrique98 tonnes
Consommation d'acide sulfurique688 tonnes

Le fioul domestique est utilisé pour les groupes électrogènes de secours.

Consommation de fioul domestique1 m³

Les consommations des matières premières suivantes sont suivies pour :

- la déclaration de gaz à effet de serre : carbonate de potassium, carbonate de calcium, carbonate de soude, carbonate de baryum, carbonate de lithium, fioul domestique
- le respect de la réglementation sur le transport des matières dangereuses (ADR) en 2013 : minium de plomb, nitrate de potassium, oxyde de cobalt, oxyde de cuivre noir, oxyde de vanadium, oxyde de zinc, nitrate de soude, acide fluorhydrique et acide sulfurique.

L'intégralité des consommations des matières premières utilisées dans la composition du cristal est suivie.

Consommation d'énergie :

A la reconstruction du Four A et dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie, des dispositions techniques ont été prises pour une installation future d'un récupérateur de chaleur sur les fumées chaudes du four.

Consommation électrique :15 743 000 kWh
Consommation de gaz naturel :70 551 000 kWh

La Manufacture de Baccarat n'a pas recours aux énergies renouvelables.

Utilisation des sols

La superficie de la Manufacture est de 8 hectares et la surface couverte par des bâtiments représente 5 hectares. Les allées de circulation sont imperméabilisées par un revêtement à base de bitume.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Quotas de gaz à effets de serre

Quotas gratuits alloués pour la période 2013-2020 :13 434 tonnes de
rejets de CO₂ pour 2013
Quantité de CO₂ rejetés en 2013 :13 115 tonnes de
rejets de CO₂

Seules les émissions directes de gaz à effet de serre font l'objet d'un suivi par la Manufacture. Sont prises en compte dans le total les émissions directes liées à la consommation des matières premières et énergies suivantes :

- gaz naturel ;
- fioul ;
- carbonate.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Compte tenu des changements climatiques de ces dernières années, la réglementation pour la protection de l'environnement évolue et se durcit. Cela a un impact économique direct non négligeable pour la Manufacture de Baccarat, qui est une Installation Classée pour la Protection de l'environnement soumise à autorisation.

Par exemple, sur la période 2013-2020, le nombre de quotas de CO₂ gratuits alloués à la Manufacture de Baccarat va diminuer de 12,5%, ce qui induira l'obligation d'acheter des quotas de CO₂.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter ne fait pas état de mesures particulières à prendre pour la protection de la biodiversité sur ou autour du site.

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Arrêté préfectoral complémentaire N°2012/127

Un arrêté complémentaire, relatif aux rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique (RSDE), a été établi le 17 août 2012 pour la Manufacture de Baccarat. Cet arrêté vise à prescrire la mise en place d'une surveillance pérenne de certaines substances chimiques. Il prévoit également la mise en place d'un programme d'actions et/ou d'une étude technico-économique afin de réduire les rejets de métaux lourds dans la rivière. La Manufacture de Baccarat a engagé une surveillance pérenne au niveau de ses points de rejets aqueux jusqu'en 2014 et a sollicité un bureau d'études pour la réalisation d'une étude technico-économique dont les conclusions seront transmises à la Préfecture de Meurthe et Moselle en juin 2014.

Règlement européen REACH N° 1907/2006

En 2013, dans le cadre du règlement REACH, un projet de restriction visant à interdire la mise sur le marché d'articles contenant du plomb et susceptibles d'être en contact avec la bouche des enfants n'a pas été retenu pour les articles en cristal (exemption).

Directive 2010/75/EU dite « Directive IED »

La Directive IED relative aux émissions industrielles remplace en la renforçant la Directive IPPC

(Integrated Pollution Preventive and Control). Cette directive modifie la nomenclature des ICPE et introduit la réalisation d'un rapport de base (anciennement le bilan de fonctionnement : état du sol et des eaux à ce jour qui servira de référence en cas de cessation d'activité pour la remise en état éventuelle du site) ainsi que d'un dossier de réexamen (positionnement des industries vis-à-vis des MTD (Meilleures Techniques Disponibles) décrite dans les BREFs (Bests available techniques REFerenceS Document). La Manufacture est soumise à la BREF Manufacture of glass ainsi qu'à cinq BREFs transversales. La Manufacture de Baccarat a fait appel à un bureau d'étude agréé pour la réalisation de ces deux documents, qui seront transmis aux autorités administratives pour avril 2014.

10.3 ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Sur la région du Lunévillois, la Manufacture de Baccarat est le plus gros employeur.

Œuvres sociales : représentent en milliers d'euros :

	Budget de fonctionnement 0,20 %	Budget œuvres sociales
TOTAL	48	68

Sur 2013, le Comité d'Etablissement avec le budget alloué pour la Manufacture de Baccarat, a pu organiser des sorties pour le personnel, un concours de pêche, un spectacle à Noël pour les enfants et des classes de découverte.

Sous-traitance et fournisseurs

Sous-traitance : se rapportant uniquement à la manufacture exprimée en milliers d'euros :

Divers	2 661
Cristal	653
TOTAL	3 314

La Société BACCARAT en matière d'achats est notamment vigilante sur les enjeux sociaux et environnementaux.

Loyauté des pratiques

La Société BACCARAT ne verse aucune commission occulte à des fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires ou clients.

Relations entretenues avec les organisations intéressées par l'activité de la Société et impact en matière d'emploi

Des partenariats ont été développés en matière d'emploi notamment avec les missions locales pour l'emploi ainsi que la Région Lorraine.

En 2013, des Actions Territoriales d'Insertion dans l'Emploi (ATIE) ont été élaborées avec le Conseil Régional afin de donner des prérequis techniques, à des personnes d'horizons divers, sur des métiers type tailleurs ou monteurs de lustres, en vue d'embauches par la suite.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

La société BACCARAT respecte les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT).

11. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Enfin, et en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.4416-1 dudit Code, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement :

Balance Agée Fournisseurs de BACCARAT SA

(en Euros)

Échéance	solde du 31/12/2013	solde du 31/12/2012
Non-échu	3 728 649	6 860 821
Echu à 0 jour	4 549 668	6 067 173
Echu de 1 à 30 jours	-106 756	-840 683
Echu de 31 à 60 jours	893 397	980 156
Echu de 61 à 90 jours	385 866	325 315
Echu de 91 à 180 jours	141 378	-234 472
Echu de 181 à 360 jours	184 509	144 141
Echu de plus de 360 jours	-21 351	-125 111
Total	9 755 359	13 177 339

12. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Les salariés ayant travaillé au sein de la manufacture entre 1949 et 1995 peuvent prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la durée de leur exposition à l'amiante. Un plan pour gérer ces départs volontaires, dont le nombre est en cours d'évaluation, est actuellement mis en œuvre.

- Monsieur Pascal Malbéqui a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration en date du 24 avril 2014, en remplacement de Monsieur Richard Gomel.

13. PERSPECTIVES

A l'été 2013, Baccarat a lancé un plan visant à atteindre une croissance durable et rentable. Ce plan repose principalement sur une accélération du développement international, un travail en profondeur sur les catégories de produits et une revue des canaux de distribution existants. Ce plan vise également à renforcer l'attractivité de la marque et à simplifier de manière significative le modèle économique et la chaîne d'approvisionnement de Baccarat. Les principales actions incluent:

- une rationalisation des références pour stimuler la productivité des ventes ; une réorganisation de la présence géographique du Groupe, pour permettre une meilleure cohérence stratégique et des synergies ;
- un renforcement des compétences et du système au niveau commercial et au niveau de la chaîne d'approvisionnement ;
- un renforcement des initiatives marketing et de relations publiques, qui se traduit par une couverture et une visibilité accrues pour le Groupe à l'occasion de son 250^{ème} anniversaire.

Le Conseil s'associe au Président et à la Direction Générale pour remercier l'ensemble du personnel des sociétés du groupe Baccarat pour les efforts accomplis tout au long de l'année 2013.

Nous vous remercions, si ce qui précède reçoit votre agrément, de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.

Le Conseil d'administration

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Conformément aux dispositions à l'article L. 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les Comités spécialisés institués en son sein.

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2013, la composition du Conseil d'administration de Baccarat est la suivante :

- Barry S. STERNLICHT, Président
- Steven M. HANKIN, Vice-président
- J. Michael CHU
- Neda DANESHZADEH
- Richard R. GOMEL
- Françoise LABRO
- Ellis F. RINALDI
- Jérôme C. SILVEY
- Hamilton SOUTH

Le Conseil d'administration de Baccarat du 24 septembre 2002 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration du 27 septembre 2005 a décidé de nommer Monsieur Barry Sternlicht en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur et a confirmé Monsieur Marc Leclerc dans ses fonctions de Directeur général pour la durée des fonctions

du Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration du 17 novembre 2006 a décidé de nommer Monsieur Richard R. Gomel en qualité de Vice-président du Conseil d'administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur qui ne peut, en tout état de cause, excéder la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration en exercice. Le Conseil d'administration du 9 janvier 2008 a décidé de nommer Monsieur Hervé Martin en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Marc Leclerc. Votre Assemblée générale réunie le 10 juin 2008 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Barry Sternlicht pour une nouvelle durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Barry Sternlicht, le mandat de Vice-président de Monsieur Richard Gomel et le mandat de Directeur général de Monsieur Hervé Martin, dans les conditions et les limitations fixées lors de sa nomination, ci-après rappelées. Le Conseil d'administration du 31 mars 2011 a décidé de nommer Monsieur Jean-Philippe Dubs en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Hervé Martin et le Conseil d'administration du 23 mai 2011 a nommé Monsieur Markus Lampe en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Dubs, pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration et avec les limitations ci-après rappelées. Enfin le Conseil d'administration du 31 mai 2011 a décidé de nommer Monsieur Steven M. Hankin en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Richard R. Gomel.

Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire, lors du Conseil d'administration du 31 janvier 2012, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Les mandats d'administrateur de Madame Françoise Labro et de Messieurs Hamilton South, Ellis Rinaldi et Jerome Silvey ont été renouvelés suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2012 pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Madame Neda Daneshzadeh et Monsieur J. Michael Chu ont été nommés administrateurs, pour la même durée, par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 28 juin 2012.

Enfin, votre Conseil d'administration en date du 13 mai 2013 a nommé Madame Daniela Riccardi en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Markus Lampe, pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration et avec les limitations ci-après rappelées.

Votre Assemblée générale réunie le 8 juin 2010 a notamment décidé de ramener la durée du mandat des administrateurs de six années à trois années et la limite d'âge pour exercer le mandat d'administrateur de 74 à 70 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 13 mai 2013, a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur général : les opérations et engagements ci-après définis requièrent une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute prise de participation ou acquisition d'intérêt dans toute société, groupement ou entité quelconque, toute création de "joint-venture" et de filiale, toute opération d'investissement ou de désinvestissement, acquisition ou cession d'actifs, fonds de commerce, participations, titres, créances ou valeurs mobilières, (à l'exception de valeurs mobilières de placement de trésorerie) pour un montant supérieur à 1 000 000 € par opération,
- la cession ou l'octroi de toute licence sur toute marque, enseigne, nom commercial, brevet ou de tout autre actif incorporel ou droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre des activités de la société et présentant un intérêt stratégique pour cette dernière, à l'exclusion de tout contrat de distribution (notamment pour l'exploitation de points de vente ou de boutiques à l'enseigne "BACCARAT") conclu à des conditions habituelles dans le cadre des activités courantes de la société,
- toute opération ou transaction susceptible de constituer une opération de diversification ou de modifier le périmètre des activités de la Société (à l'exception de la commercialisation des nouvelles gammes de produits incorporant du cristal),
- la conclusion de tous emprunts ou prêts, y compris lignes de crédit et opérations de crédit bail auprès de banques et d'établissements de crédit pour un montant supérieur à 750 000 € par opération,
- la signature de tout contrat ou la souscription de tout engagement obligeant la Société pour un montant unitaire ou annuel cumulé supérieur à 1 000 000 €,
- toute cession ou acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou bien assimilés, pour un montant supérieur à 300 000 €.

Le Conseil d'administration ne comporte aucun administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

Le Conseil d'administration de Baccarat accueille deux membres indépendants : Madame Françoise Labro et Monsieur Hamilton South⁽¹⁾.

Chaque administrateur doit détenir au moins 90 actions de la société.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, il est rendu compte de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : le Conseil, qui comprend 9 administrateurs, comporte en son sein deux femmes, soit une proportion de plus de 20%. Tout sera mis en œuvre, en cas de nomination de nouveaux administrateurs, afin de respecter le quota de 40% de femmes au sein du Conseil d'administration d'ici la tenue de l'assemblée générale appelée à se tenir en 2017.

(1) Depuis le début de l'exercice en cours, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a examiné la qualification d'administrateur indépendant de Madame Françoise Labro et de Monsieur Hamilton South, et a conclu que Madame Françoise Labro, compte tenu de la conclusion d'un contrat de consultant avec la Société, ne remplissait plus les critères d'indépendance posés par le code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Au regard de ces mêmes critères, le Conseil a conclu que Monsieur Hamilton South revêtait la qualité d'administrateur indépendant.

1.2. ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1. Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration du 26 février 2003 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'administration, ayant notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de celui-ci. Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'administration du 6 avril 2006 afin de tenir compte, d'une part, du changement d'actionnaire au niveau de la société et de la nouvelle composition du Conseil d'administration depuis le 27 septembre 2005 et, d'autre part, pour le mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par moyen de visioconférence ou par tous moyens techniques de communication.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux :

Ces informations sont données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Il est précisé que la Direction générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a indiqué que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008 et mis à jour en avril 2010 puis en juin 2013, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008, relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

1.2.3. Fonctionnement du Conseil d'administration :

Les participants au Conseil d'administration sont convoqués par le président une dizaine de jours avant la réunion, les statuts ne prévoyant pas d'obligation en ce sens. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion et est accompagnée du projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que d'une procuration et d'une fiche de présence, afin que le quorum puisse être déterminé quelques jours avant la réunion. Un dossier complet est remis au début de chaque séance à chaque participant, à titre confidentiel ; il peut être conservé. Il comprend, outre les documents légaux, les choix stratégiques, les objectifs, les plans d'action ainsi que le détail des réalisations et des perspectives. Les administrateurs absents reçoivent également le dossier qui leur est adressé dans les jours qui suivent. Les réunions durent, sauf exception, de 2 heures à 3 heures. Les représentants des salariés sont convoqués à chaque réunion du Conseil ; les Commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion de Conseil procédant à un arrêté de comptes (semestriels ou annuels).

En 2013, le Conseil d'administration de Baccarat s'est réuni 4 fois :

- le 3 avril, avec un taux de présence de 55 %, à l'effet notamment, d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que les rapports et résolutions proposés par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires,
- le 13 mai, avec un taux de présence de 77%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment de nommer un nouveau Directeur Général,
- le 19 juin, avec un taux de présence de 55%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet d'examiner les réponses à apporter aux questions posées par un actionnaire,

- le 30 septembre avec un taux de présence de 88%, 4 administrateurs ayant participé par moyens de visio-conférence et 4 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, au 30 juin 2013..

1.2.4. Comités spécialisés :

Le Conseil d'administration a mis en place, au cours de sa réunion du 27 avril 2007, les comités suivants :

1.2.4.1. Comité des comptes

Le Comité des comptes, constitué initialement de Messieurs Bernard Attali (jusqu'au 30 juin 2009), Jerome Silvey et Russell Sternlicht (jusqu'au 16 septembre 2010), a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Pour exercer sa mission, le comité bénéficiera du concours des services de la direction financière et de la direction générale de la société.

Monsieur Hamilton South a été nommé en qualité de membre du Comité des comptes, en remplacement de Monsieur Bernard Attali, suivant décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2009. Monsieur Hamilton South a été remplacé par Monsieur Michael Boroian et Monsieur Russell Sternlicht par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010. Madame Neda Daneshzadeh a été nommée en qualité de Membre du Comité des comptes suivant décision du Conseil d'administration en date du 28 juin 2012, en remplacement de Monsieur Michael Boroian.

Le Comité des comptes a pour missions :

- l'examen des documents comptables et financiers, et notamment l'examen des comptes sociaux, consolidés, annuels et semestriels présentés au Conseil d'administration,
- le contrôle externe de la société : examen des propositions de nomination et de rémunération des Commissaires aux comptes, examen de leurs missions et recommandations, contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes,
- contrôle interne de la société : examen avec les responsables du groupe des objectifs et des plans d'intervention et d'actions dans le domaine des contrôles internes ainsi que de la fiabilité des systèmes et procédures d'établissement des comptes, examen des méthodes et des procédures de reporting.

Le comité des comptes, après s'être réuni avec les Commissaires aux comptes, rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui semblent opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du Conseil dans ce domaine.

Le Comité des comptes s'est réuni à deux reprises, le 2 avril et le 29 septembre 2013, à l'effet d'examiner les comptes, sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant présentation au Conseil d'administration.

1.2.4.2. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, constitué initialement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil et de Messieurs Michael Boroian et Russell Sternlicht a pour mission essentielle de statuer sur les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres supérieurs de la société membres du Comité de direction. Monsieur Russell Sternlicht a été remplacé par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010. Madame Dominique Hériard-Dubreuil a été remplacée par Madame Françoise Labro suivant décision du Conseil d'administration en date du 31 janvier 2012. Madame Neda Daneshzadeh a été nommée en qualité de Membre du Comité des rémunérations suivant décision du Conseil d'administration en date du 28 juin 2012, en remplacement de Monsieur Michael Boroian.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 2 avril 2013 à l'effet notamment de statuer sur les rémunérations fixes et variables des membres du Comité de direction.

II. ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE

2.1.1. **Objectifs du contrôle interne :**

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions mises en place par le management de l'entreprise afin de s'assurer que la stratégie est correctement mise en œuvre et de maîtriser l'activité, dans le cadre des objectifs suivants :

- optimisation de l'utilisation des ressources,
- qualité et fiabilité des informations financières et de gestion,
- respect des politiques du Groupe et conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- optimisation du fonctionnement des activités opérationnelles,
- optimisation et protection des actifs.

2.1.2. **Référentiel retenu :**

Baccarat adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international "COSO" qui se compose des principaux éléments suivants, interdépendants :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques internes,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

L'environnement de contrôle interne est fondé sur les éléments suivants :

- intégrité et éthique des acteurs de l'entreprise et notamment de ses dirigeants,
- politique de gestion des compétences et des ressources humaines,
- philosophie et style de management,
- structure et organisation des activités,
- délégation de pouvoirs et de responsabilité.

L'entreprise définit les activités de contrôle qui consistent en des actions telles qu'approuver, autoriser, vérifier, rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la sécurité des actifs ou la séparation des fonctions. L'entreprise doit également disposer de dispositifs permettant d'identifier et de maîtriser les risques internes spécifiques ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.1.3. Périmètre d'application :

L'occurrence de risques internes majeurs dans les filiales de Baccarat qui sont des filiales de distribution est apparue comme faible. L'entreprise contrôle ses filiales en s'appuyant sur les compétences managériales locales, le reporting opérationnel et financier produit mensuellement par les principales entités et les contrôles effectués par la direction de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

2.2. ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. Évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Baccarat, qui ne possède pas de service directement dédié à l'audit interne, a entamé dès 2003, suite à la publication de la Loi de Sécurité Financière le 1^{er} août 2003, une démarche d'analyse de son niveau de contrôle interne en procédant à :

- la nomination d'un responsable «Loi de Sécurité Financière»,
- la réalisation d'une cartographie de premier niveau des processus et des éléments de contrôle des risques internes majeurs par entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels,
- la mise en évidence des points de contrôle clés,
- la revue et au recensement des procédures de contrôle existantes.

La Direction s'assure dans le cadre des procédures de contrôle interne en vigueur que :

- les opérations sont correctement réalisées et sécurisées conformément aux objectifs définis ci-dessus,
- les informations de nature comptable, financière ou de gestion sont fiables,
- les lois et les réglementations sont respectées.

Suite à l'audit informatique réalisé en 2010, il a été décidé la mise en œuvre au sein du groupe de Lawson (ERP) qui a été déployé à partir du 2^{ème} trimestre 2012.

Le projet a été conduit par une équipe interne assistée d'un intégrateur et de consultants. Une revue du projet de migration des données a été effectuée au cours de l'exercice 2012 sur les différents processus de gestion des achats, des ventes, de la comptabilité, de la production et des stocks ainsi que les contrôles généraux informatiques associés.

La Manufacture a fait évoluer son organisation au cours du quatrième trimestre 2013 en six directions opérationnelles :

La direction d'Industrialisation, la direction de Production & la direction QHSE rattachée à la direction Industrielle.

La direction Logistique Industrielle, la direction Conception & la direction Achats rattachée à la direction des Opérations.

L'objet de cette évolution est double:

- fiabiliser la mise sur le marché en qualité, coût, délais de nos nouveautés en maîtrisant notamment le passage de la conception à la production au travers d'une industrialisation systématiquement assurée, ce qui pouvait être le chaînon manquant dans l'ancienne organisation,
- bénéficier des synergies pour améliorer les coûts de structure.

En second niveau, la direction de Production a été reconfigurée en cinq Unités Autonomes de Production:

UAP Chaud Main & UAP Chaud Mécanisé pour les anciennes halles, UAP Verres, UAP Assemblage & UAP Carafes Industrielles pour les anciens Ateliers à Froid.

Cette évolution doit supporter, avec le Lean Manufacturing initié début 2013 :

- une amélioration de nos performances en termes de productivité,
- une maîtrise de nos cycles de production (Leadtime),
- l'intégration du système de management de la performance.

Le déploiement en UAPs, initié fin du 4^{ème} trimestre 2013 avec l'UAP verres, est phasé sur l'exercice 2014 pour les autres UAPs.

2.2.2. Environnement du contrôle interne des activités :

L'entreprise s'est fixé comme objectif de renouveler chaque année une partie de sa gamme de produits. La démarche qualité est suivie par un personnel spécialisé et qualifié afin de permettre à la société de conserver son savoir faire exceptionnel. Ceci implique un progrès constant de son expertise dans les achats ou les opérations de sous-traitance et génère un renforcement constant du contrôle interne des procédures d'achat.

Les services généraux veillent à l'entretien et au maintien du site industriel aux normes d'hygiène et de sécurité tant vis-à-vis du personnel que des produits. Les risques internes inhérents au processus de production, outre les éventuels accidents et maladies du travail, sont principalement des risques environnementaux pour lesquels l'entreprise se conforme à la réglementation en vigueur. Les contrôles effectués en cette matière sont décrits dans les comptes-rendus fournis aux organismes ministériels, et confirment la conformité des installations et des produits aux normes en vigueur. La société étudie régulièrement les mesures propres à éliminer les risques en matière de plomb et satisfait à toutes les législations locales.

L'incendie du 24 Septembre 2011 à la Manufacture a confirmé l'excellente coordination entre les équipes Manufacture & les brigades de pompiers avec pour conclusion l'absence totale d'impact au niveau Personnes & Biens. De plus, les actions ultérieures menées suite à l'analyse des événements ont conforté à un niveau supérieur la protection de notre équipement industriel (Mise à Disposition Cartographie Fluides, Remplacement canalisation souples par rigides, ...).

La direction des ressources humaines contrôle les risques internes auxquels sont exposés les salariés. La société se préoccupe également, au travers d'une politique volontariste de formation et d'une école de formation en interne, du maintien et du développement des compétences afin de garantir la qualité des produits fabriqués.

La société veille à la gestion et à la protection de la marque Baccarat dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la propriété industrielle.

Le service informatique a pour mission de s'assurer de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques. Il veille particulièrement à assurer la sauvegarde de l'ensemble des logiciels et des données des utilisateurs.

Il n'y a de risque de destruction totale des supports de sauvegarde, des serveurs et de l'outil de production qu'en cas de destruction quasi totale du site. La perte d'exploitation inhérente à ces risques d'exploitation fait l'objet de contrats d'assurance.

2.2.3. Environnement de contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière :

L'élaboration de l'information financière et de gestion est assurée par la Direction Administrative et Financière de Baccarat SA.

Les comptes consolidés sont établis à l'aide du logiciel Magnitude à partir des données de chaque entité préparées conformément aux normes et procédures du groupe. Les principales filiales étrangères disposent de leur propre organisation comptable et transmettent leurs informations financières et comptables à Baccarat SA. Le service administratif et comptable de Baccarat SA coordonne et supervise l'activité et la comptabilité des filiales étrangères.

Dans les filiales de moindre importance, la tenue de la comptabilité et de la paie est confiée à des cabinets d'expertise comptable locaux de renom.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part, par un ensemble d'organes, de règles, de procédures, de modes opératoires et de contrôles et, d'autre part, par une politique de gestion des compétences.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du groupe Baccarat et dans l'établissement des états financiers locaux.

La procédure budgétaire et de reporting financier mensuel est un outil essentiel pour Baccarat quant au pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités

rapidement en cours d'année, ce qui contribue d'autant à la limitation des incertitudes au moment des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les procédures de consolidation ont été construites de façon à ce que les différentes entités qui traitent les opérations financières produisent des informations homogènes dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'unicité des comptes et la cohérence de l'outil de publication financière (comptabilité et consolidation) est assurée par l'usage d'un mode opératoire de reporting qui établit les règles d'élaboration des éléments financiers.

Comptes sociaux :

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de commerce et le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Comptes consolidés :

Les comptes consolidés publiés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS adoptées dans le cadre du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

L'équipe de consolidation effectue une veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et procède à l'analyse des impacts éventuels.

Par ailleurs, à l'occasion de la préparation du rapport annuel, la société procède à une revue de ses risques, qui font l'objet d'un développement spécifique et d'une mise à jour dans le rapport de gestion et dans l'annexe au regard de l'environnement réglementaire et de la gestion du risque financier de la société.

La responsabilité de l'élaboration de l'information financière et de sa diffusion appartient exclusivement à la Direction Générale. L'arrêté des comptes annuels et semestriels est suivi d'un communiqué de presse dont le contenu est validé en Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration

Barry Sternlicht

COMPTES SOCIAUX
31 DECEMBRE 2013

BILAN AU 31 D

(en milliers)

ACTIF	31.12.2013			31.12.2012
	MONTANT BRUT	AMORTISS. ET PROVISIONS	MONTANT NET	MONTANT NET
LICENCE, BREVETS _____	17	2	15	44
FONDS COMMERCIAL _____	1 737	75	1 662	1 717
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 162	4 945	3 217	4 952
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains _____	394		394	394
Constructions _____	13 227	8 300	4 927	5 296
Installations techniques, matériel et outillage industriels _____	47 527	32 853	14 674	15 226
Autres immobilisations corporelles _____	14 445	11 978	2 467	2 736
Immobilisations en cours _____	8 007		8 007	2 559
Avances et acomptes _____	68		68	600
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Créances rattachées à des participations _____	26 428	14 190	12 238	3 649
Autres titres immobilisés _____				
Prêts _____	3		3	5
Autres _____	509		509	457
Participations _____	19 668	14 502	5 166	5 914
TOTAL _____	140 192	86 845	53 347	43 549
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements _____	2 844	915	1 929	1 786
En-cours de production de biens _____	11 007	3 530	7 477	9 941
Produits intermédiaires et finis _____	16 172	1 487	14 685	16 829
Avances et acomptes versés sur commandes _____	226		226	392
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS _____	21 865	328	21 537	31 838
AUTRES CRÉANCES _____	4 109		4 109	4 324
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT _____	8 800		8 800	21 731
DISPONIBILITÉS _____	10 194		10 194	6 666
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE _____	889		889	1 733
TOTAL _____	76 106	6 260	69 846	95 240
CHARGES A RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES _____	995		995	42
ECARTS DE CONVERSION ACTIF _____	320		320	1 556
TOTAL BILAN ACTIF _____	217 613	93 105	124 508	140 387

ÉCEMBRE 2013

d'€uros)

PASSIF	31.12.2013	31.12.2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital _____	20 768	20 768
Prime d'émission _____	21 496	21 496
Ecarts de réévaluation _____	575	575
Réserve légale _____	1 841	1 740
Réserves statutaires _____	21 278	21 278
Autres réserves _____	2 325	2 325
Report à nouveau _____	(289)	(2 207)
Résultat de l'exercice _____	(12 595)	2 019
Subventions d'investissement _____	109	137
Provisions réglementées _____	2 657	2 725
TOTAL _____	58 165	70 856
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques _____	1 646	3 301
Provisions pour charges _____	6 285	6 018
TOTAL _____	7 931	9 319
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit _____	21 233	10 522
Emprunts et dettes financières divers _____	5 873	6 923
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS _____	2 576	6 182
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés _____	15 985	21 191
Dettes fiscales et sociales _____	11 685	11 544
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés _____	457	2 175
Autres dettes _____	297	1 371
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE _____	162	
TOTAL _____	58 268	59 908
ÉCART DE CONVERSION PASSIF _____	144	304
TOTAL BILAN PASSIF _____	124 508	140 387

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'€uros)

	31.12.2013	31.12.2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net _____	106 544	113 672
Production stockée _____	(3 593)	5 337
Production immobilisée _____	482	754
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges _____	1 997	4 084
Autres produits _____	376	572
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION _____	105 806	124 419
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises _____	148	
Achats de matières premières et autres approvisionnements _____	10 978	15 879
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) _____	(494)	510
Autres achats et charges externes _____	44 711	46 972
Impôts, taxes et versements assimilés _____	2 040	2 057
Salaires et traitements _____	32 458	32 715
Charges sociales _____	14 228	14 669
Dotations aux amortissements sur immobilisations _____	5 537	4 542
Dotations aux provisions sur immobilisations _____		
Dotations aux provisions sur actif circulant _____	1 977	1 151
Dotations aux provisions pour risques et charges _____	744	757
Autres charges _____	149	488
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION _____	112 476	119 740
RÉSULTAT D'EXPLOITATION _____	(6 670)	4 679
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation _____	2 286	467
Autres intérêts et produits assimilés _____	196	138
Reprises sur provisions et transferts de charges _____	3 178	2 001
Différences positives de change _____	4 729	1 671
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement _____	209	187
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS _____	10 598	4 464
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions _____	9 304	3 625
Intérêts et charges assimilés _____	857	334
Différences négatives de change _____	4 722	2 069
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES _____	14 883	6 028
RÉSULTAT FINANCIER _____	(4 285)	(1 564)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS _____	(10 955)	3 115
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion _____	22	18
Sur opérations en capital _____	99	371
Reprises sur provisions et transferts de charges _____	333	634
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS _____	454	1 023
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion _____	253	1 840
Sur opérations en capital _____	566	252
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions _____	1 415	291
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES _____	2 234	2 383
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL _____	(1 780)	(1 360)
Impôt sur les bénéfices _____	(140)	(264)
BÉNÉFICE (PERTE) _____	(12 595)	2 019

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de BACCARAT établis au 31 décembre 2013. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat nécessaires pour que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. Les éléments d'informations ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Activité et Résultats Sociaux

Le chiffre d'affaires s'établit à 106 544 308 € au 31 décembre 2013 à comparer à 113 671 595 € pour la même période de l'exercice précédent, en recul de 6,27%. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 105 806 129 € contre 124 419 214 € en 2012. Les charges d'exploitation passent de 119 740 825 € en 2012 à 112 475 613 € pour 2013, soit une baisse 6%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se traduit par une perte de -6 669 484 € contre un bénéfice de 4 678 389 € pour l'exercice précédent. Le résultat net social se traduit par une perte de -12 595 338 € qui prend en compte un résultat financier négatif de -4 285 381 €, à rapprocher d'un bénéfice de 2 019 106 € au 31 décembre 2012, qui prenait en compte un résultat financier négatif de -1 563 589 €. Le résultat exceptionnel se traduit par une perte de -1 780 589 €, contre une perte de -1 359 739 € à fin décembre 2012.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 41 796,05 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 394 dudit Code.

Evolution de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé 2013 du Groupe s'établit à 149,3M€ comparé à 158,4M€ d'une année sur l'autre, en baisse de 5,7% à taux de changes courants mais en hausse de 2% à taux de changes constants.

Au Japon, marché-clé de Baccarat, le chiffre d'affaires s'est établi en hausse de 14% en Yens par rapport à 2012, confirmant sa bonne performance. Les ventes en Asie, hors Japon, sont en progression de 63% par rapport à 2012 (+61% en euros), principalement portées par l'activité en Chine. En Amérique,

le chiffre d'affaires du Groupe est également en hausse de 8% en dollars (+5% en euros) et a progressé aux Etats-Unis, au Canada et en Amérique Latine. En Europe, les ventes sont en baisse de 15% par rapport à 2012 dans un contexte macroéconomique toujours difficile.

A l'été 2013, Baccarat a lancé un plan visant à atteindre une croissance durable et rentable. Ce plan repose principalement sur une accélération du développement international, un travail en profondeur sur les catégories de produits et une revue des canaux de distribution existants. Ce plan vise également à renforcer l'attractivité de la marque et à simplifier de manière significative le modèle économique et la chaîne d'approvisionnement de Baccarat.

Les principales actions incluent :

- Une rationalisation des références pour stimuler la productivité des ventes ; une réorganisation de la présence géographique du Groupe, pour permettre une meilleure cohérence stratégique et des synergies
- Un renforcement des compétences et du système au niveau commercial et au niveau de la chaîne d'approvisionnement
- Un renforcement des initiatives marketing et de relations publiques, qui se traduit par une couverture et une visibilité accrues pour le Groupe à l'occasion de son 250^{ème} anniversaire

Impacté par les effets de change et les coûts fixes de production, le résultat opérationnel courant du Groupe est de -3,5M€. Le résultat opérationnel ressort quant à lui à -6,8M€. Les éléments non récurrents représentent une charge de 3,3M€ et les charges financières atteignent 2,5M€ au 31 décembre 2013. Le résultat net consolidé enregistre une perte de -9,7M€.

La dette nette a augmenté de 9,8M€ pour s'établir à 11,9M€, incluant une dette financière brute à long terme de 26,230M€, une dette financière à court terme de 10,849M€ et une trésorerie de 25,148M€. Le taux d'endettement net représente 21% des capitaux propres du Groupe.

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres de Baccarat s'élèvent à 58M€.

Accords de financement

Baccarat a signé le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée fin juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties et d'engagements financiers (ratios financiers / covenants)

Ces dernières consistent en le nantissement :

- des marques françaises Baccarat,
- des titres des principales filiales de la Société,
- des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation),
- ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable).

Les principaux engagements financiers portent sur les ratios financiers relatifs aux ratios de levier (dettes financières consolidées/EBE consolidé), ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes), ratio de fonds propres (Dettes financières consolidées/Capitaux propres), ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Dettes financières) et des niveaux d'investissements autorisés.

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Compte tenu de ces nouveaux accords de financement, l'avance de 5 000 K€ consentie par Société du Louvre à Baccarat S.A. a été reclassée en passifs non courants à partir du 30 juin 2013.

Procédure judiciaire intentée par Consellior à l'encontre de Baccarat

La Société a été signifiée le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales de juin 2010 et 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

Nomination de Daniela Riccardi en tant que nouveau Directeur Général

Le 13 mai 2013 le Conseil d'Administration de Baccarat a nommé Daniela Riccardi en tant que Directrice générale de la société à compter du 3 juin 2013 en remplacement de Markus Lampe, qui a décidé de quitter ses fonctions afin de poursuivre une autre opportunité.

De nationalité italienne et âgée de 53 ans, Daniela Riccardi bénéficie d'une expérience reconnue en matière de développement d'entreprises et de marques dans les secteurs de la grande consommation et de la distribution. Elle rejoint Baccarat après avoir occupé les fonctions de Directrice générale de Diesel, marque de « lifestyle » internationale réalisant 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires, qu'elle a rejoint en 2010. Pendant ses années chez Diesel, Daniela Riccardi a notamment été chargée de la création et de la mise en œuvre d'un plan stratégique ayant permis d'accroître à la fois les revenus et l'exposition des produits par une politique de distribution plus ambitieuse. Avant de rejoindre Diesel, Daniela a passé 25 ans chez Procter & Gamble, où elle a occupé différents postes de direction dont celui de vice-présidente pour la Colombie, le Mexique et le Venezuela. Entre 2001 et 2004, elle fut vice-présidente et Directrice générale pour l'Europe de l'est et la Russie, basée à Moscou. Plus récemment, entre 2005 et 2010, elle fut Présidente de Procter & Gamble pour la Chine, une des régions les plus importantes et les plus prometteuses du Groupe.

I. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

Les comptes annuels de BACCARAT ont été arrêtés par le conseil d'administration en conformité avec la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983, l'arrêté du 27 avril 1982 et l'avis de conformité relatif au plan comptable professionnel des Cristalleries Verreries à la Main et Mixtes du 22 avril 1983.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- méthode du coût historique

et, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les réévaluations légales constituent la seule dérogation au principe de la comptabilisation au coût historique.

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

1.1 RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations amortissables et non amortissables ont été réévaluées conformément aux dispositions légales de 1959 et de 1976.

Les réévaluations de 1976 ont été effectuées en prenant en considération les valeurs d'utilité.

En ce qui concerne les biens amortissables, les réévaluations ont été limitées aux montants résultant de l'application des indices. En ce qui concerne les biens non amortissables, elles ne portent que sur les terrains retenus pour leur valeur vénale.

La réserve de réévaluation des terrains totalise 576 K€ dont 373 K€ au titre de la réévaluation de 1976, le complément correspondant à celle de 1959.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste fonds de commerce comprend les acquisitions de droits au bail des boutiques en France. Ce poste n'est pas amorti mais fait l'objet le cas échéant d'une provision lorsque sa valeur au bilan est supérieure à l'évaluation faite à la clôture.

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Baccarat applique dans sa politique d'investissement et d'activation des immobilisations, un découpage

des immobilisations par composants conformément au règlement 2002-10 et 2004-06 du CRC.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

1.4 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements pratiqués sont calculés en fonction de la durée de vie économique des immobilisations. Seul l'amortissement linéaire est déduit du résultat courant, le différentiel est considéré comme dérogatoire.

Les principales durées d'amortissement sont :

Logiciels	_____	3 ans
Constructions	_____	de 10 ans à 40 ans
Matériels industriels	_____	de 3 ans à 10 ans
Agencements et divers	_____	de 5 ans à 10 ans

1.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont valorisés selon la méthode du coût historique.

A la clôture de l'exercice, ce coût est comparé à la valeur d'utilité des titres pour la société mère afin de déterminer s'il y a, ou non, lieu à dépréciation.

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, les perspectives de rentabilité et les plus-values latentes existant dans la société.

Cette provision est comptabilisée dans l'ordre suivant :

- provision pour dépréciation des titres de participation
- provision pour dépréciation du compte-courant
- et enfin une provision pour risques et charges pour insuffisance d'actif net.

1.6 STOCKS ET EN-COURS

- Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

- Les prix de revient des stocks de produits finis incluent outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité conjoncturelle est exclu du prix de revient.

- Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1.7 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stock. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de vente et de production durant les deux derniers exercices.

1.8 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CLIENTS

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'ancienneté de la créance est supérieure à 365 jours ou que le client a été remis au contentieux, une provision pour dépréciation est pratiquée pour 100% de la créance hors taxes, à l'exception des créances détenues sur les sociétés du groupe.

1.9 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Ce poste concerne les amortissements dérogatoires.

1.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges les plus significatives figurant au passif sont les suivantes :

1.10.1 Provision pour indemnités de départ en retraite :

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise

l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

L'intégralité des engagements est provisionnée pour un montant de 3 116K€.

Cette provision est présentée nette d'impôt.

Les calculs concernant Baccarat France ont été effectués par une société d'Assurance selon les hypothèses actuarielles suivantes :

- Départ :	Départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa retraite sécurité sociale à taux plein.
- Mortalité :	INSEE 2009-2011 par sexe
- Mobilité :	Table de rotation du personnel par âge
- Actualisation :	3,00 %
- Augmentation annuelle des salaires :	Inflation + 0,50 %
- Inflation long terme :	2%

Par ailleurs à compter du 1^{er} janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 2,75%. Le montant de la provision au 31 décembre 2013 s'élève à 2 060K€.

1.10.2 Provision pour actif net négatif :

Se référer au § 1/5 du présent document.

1.11 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet de provision dans les comptes de Baccarat.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 Décembre 2013 est de 78 715 Heures.

1.12 CRÉANCES ET DETTES EN DEVICES

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au cours du jour avec constatation éventuelle d'un écart de conversion dans les règles de droit commun à la clôture.

1.13 COMPTABILISATION, PRÉSENTATION DU CRÉDIT IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOIS

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013). Il s'élève à 778 740 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1.14 QUOTAS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO₂ » applicable à partir du 1er janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Les quotas attribués gratuitement étaient, jusqu'au 31 décembre 2012, comptabilisés en immobilisations incorporelles et valorisés à la valeur de marché en date d'attribution, soit 130 K€ au 31 décembre 2012.

Les exercices 2013 et 2012 sont comparables, à l'exception près du changement de méthode intervenu en 2013 concernant les quotas de CO₂ (Cf § Quotas d'émission de gaz à effet de serre). A noter que ce changement de méthode n'est pas significatif.

II. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Les salariés ayant travaillé au sein de la manufacture entre 1949 et 1995 peuvent prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la durée de leur exposition à l'amiante.

Un plan pour gérer ces départs volontaires, dont le nombre est en cours d'évaluation, est actuellement mis en œuvre.

III. COMPLÉMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

3.1.1 Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'€uros)

	VALEUR BRUTE EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
Licence, Brevets _____	46			29	17
Droit au Bail _____	1 717		20		1 737
Logiciels, Concepts Boutiques _____	7 702	7	480	27	8 162
Total Immobilisations _____	9 465	7	500	56	9 916
Licence, Brevets _____	1				1
Droit au Bail _____			74		74
Logiciels, Concepts Boutiques _____	2 751		2 194		4 945
Total Amortissements _____	2 752		2 268		5 020

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élèvent à 507 K€ et concernent principalement le complément du nouvel ERP et du nouveau site e-commerce, un concept Boutique, ainsi qu'un droit au bail pour la nouvelle Boutique Beaugrenelle à Paris.

3.1.2 Immobilisations Corporelles

(en milliers d'€uros)

	VALEUR BRUTE EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
Terrains _____	394				394
Constructions _____	4 028				4 028
Agencement des constructions _____	9 098	(3)	112	9	9 198
Installations techniques, matériels et outillages _____	46 967	(2)	1 970	1 409	47 526
Autres immobilisations corporelles _____	14 007	(3)	464	24	14 444
Immobilisations corporelles en cours _____	2 559	272	5 177		8 008
Avances et acomptes _____	600	(600)	68		68
Total des Immobilisations _____	77 653	(336)	7 791	1 442	83 666
Constructions _____	2 518		71		2 589
Agencement des constructions _____	5 312		408	9	5 711
Installations techniques, matériels et outillages _____	31 742		2 010	899	32 853
Autres immobilisations corporelles _____	11 271		731	24	11 978
Total des Amortissements _____	50 843		3 220	932	53 131

Au 31 décembre 2013, les immobilisations en cours sont essentiellement liées aux travaux de reconstruction du FOUR A.

Les investissements de l'année s'élèvent à 7 455 K€ et concernent principalement :

4.719 K€ : Le complément pour le nouveau Four

509 K€ : Les expositions et Salons

331 K€ : La nouvelle boutique Beaugrenelle à Paris

446 K€ : Les Moules

164 K€ : Les concessions

160 K€ : L'atelier de préparation Cristal Couleur

160 K€ : L'optimisation et l'adaptation de l'organisation de la lumière

135 K€ : Divers matériels informatiques

3.1.3 Immobilisations Financières

(en milliers d'€uros)

	VALEUR BRUTE EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	AUGMENTA- TION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
Participations financières _____	19 668				19 668
Créances rattachées à des participations _____	9 707		16 721		26 428
Prêts et autres immobilisations financières _____	461		56	5	512
Total des Immobilisations _____	29 836		16 777	5	46 608
Participations financières _____	13 754		851	103	14 502
Créances rattachées à des participations _____	6 058		8 133		14 191
Total des Provisions _____	19 812		8 984	103	28 693

Les investissements de l'année s'élèvent à 16 777 K€ et concernent principalement des avances en compte-courants au bénéfice de nos filiales Américaine et Chinoise.

3.2 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Manque actif net Baccarat Grèce _____	1 519		1 519	
	1 519		1 519	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION TITRES				
Sur Titres Damon Delente _____	939	607		1 546
Sur Titres Baccarat Espagne _____	292		1	291
Sur Titres Baccarat Americas _____	190		102	88
Sur Titres Baccarat Inc _____	12 283			12 283
Sur Titres Baccarat UK LTD _____	0	245		245
Sur Titres Baccarat Grèce _____	49			49
	13 753	852	103	14 502
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION COMPTE-COURANTS				
Sur compte-courant Baccarat Inc _____	6 054	155		6 209
Sur compte-courant Baccarat Far East _____	4	5 450		5 454
Sur compte-courant Baccarat Grèce _____		2 528		2 528
	6 058	8 133		14 191

3.3 STOCKS ET PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS

3.3.1 Stocks Bruts

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	Montant fin d'exercice
Produits Finis _____	18 707	16 171
En-Cours Hors Cristal _____	3 343	2 984
En-Cours Cristal _____	7 404	6 833
En-Cours sur OF _____	1 318	1 191
Matières _____	2 350	2 844
	33 122	30 023

3.3.2 Provisions pour dépréciation des stocks

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Produits Finis _____	1 878		392	1 486
En-Cours Hors Cristal _____	841	636		1 477
En-Cours Cristal _____	1 227	827		2 054
En-Cours OF _____	56		56	
Matières non Nomenclaturées _____		2		2
Autres Produits Gérés en stocks _____	292	166		458
Emballage _____	221	172		393
Matières Premières _____	52	10		62
	4 567	1 813	448	5 932

3.4 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CLIENTS

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Pour créances douteuses _____	404	164	240	328
	404	164	240	328

3.5 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET CHARGES À RÉPARTIR

Les charges constatées d'avance concernent principalement de la maintenance informatique et des loyers payés d'avance.

Les frais d'émissions d'emprunts relatifs au refinancement s'élèvent à 995 K€ au 31.12.2013 et ont été activés au bilan par l'enregistrement d'une charge à répartir. Les frais relatifs au crédit revolving sont amortis sur 5 ans à partir du 22.01.2013, date de signature du contrat de renouvellement des lignes de crédit. Les frais relatifs au Crédit investissement sont amortis sur 6 ans à partir du 22.04.2014. L'amortissement est enregistré dans un compte 681.

3.6 ÉCARTS DE CONVERSION ACTIFS

Les écarts de conversion actifs sont provisionnés à 100% confère § 3.10.

3.7 RELATIONS INTRA-GROUPE

Les créances et dettes rattachées à des participations sont les suivantes :

(en milliers d'€uros)

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION	
ACTIFS	
Immobilisations financières	
Participation brute _____	19 668
Créances rattachées à des participations _____	26 428
Immobilisations en-cours _____	
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés _____	7 839
Avances et acomptes _____	
Autres créances _____	
TOTAL DES ACTIFS CONCERNÉS _____	53 935
PASSIFS	
Emprunts et dettes financières divers _____	481
Dettes fournisseurs et comptes rattachés _____	1 276
Avances et acomptes clients _____	1 230
Autres dettes _____	
TOTAL DES PASSIFS CONCERNÉS _____	2 987

Les charges financières sur les entreprises liées s'élèvent à 9 118 K€ dont 8 984 K€ de dotations aux provisions. Les produits financiers sur les entreprises liées s'élèvent à 4 022 K€ dont 1 621 K€ de reprises de provisions et 1 433 K€ de dividendes.

3.8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est de 20 767 825 €. Il est divisé en 830 713 actions de 25 € chacune. Il n'existe pas de parts bénéficiaires. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'€uros)

	Montant
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2013 _____	70 857
Variation provisions réglementées _____	(68)
Résultat 2013 _____	(12 595)
Dividendes Exercice 2012 _____	0
Variation Ecarts de réévaluation _____	0
Variation Subventions d'investissements _____	(29)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2013 _____	58 165

3.9 AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires _____	2 725	261	329	2 657
Autres provisions réglementées _____	0			0
	2 725	261	329	2 657

3.10 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€uros)

	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	MONTANT FIN EXERCICE
PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour risques de litiges exceptionnel _	4	1 080	4		1 080
Provisions pour risques de litiges exploitation _					
Provisions pour perte de change _____	1 556	320	1 556		320
Autres provisions pour risques _____	221	25			246
	1 781	1 425	1 560		1 646
PROVISIONS POUR CHARGES					
Fin de carrière et retraite complémentaire _____	4 858	609	292		5 175
Prov. pour Risques et Charges (Salariés et Autres). _____	499	110	1	111	497
Autres provisions exceptionnelles _____					
Autres provisions pour exploitation _____	661		49		612
	6 018	719	342	111	6 284
TOTAL GÉNÉRAL	7 799	2 144	1 902	111	7 930
Sur Résultat d'Exploitation _____		744	342	111	
Sur Résultat Financier _____		320	1 556		
Sur Résultat Exceptionnel _____		1 080	4		
		2 144	1 902	111	

Provision pour litige salarié :

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Parallèlement trente-deux employés ont formé devant le Conseil des Prud'hommes une demande d'indemnisation en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait de travailler dans une société ayant utilisé de l'amiante.

Les demandes de dommages et intérêts ont fait l'objet de provision pour risques au 31 décembre 2013 de 960 K€.

3.11 EMPRUNTS

(en milliers d'€uros)

NATURE DES EMPRUNTS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	NOUVEAUX EMPRUNTS	REMBOURST D'EMPRUNTS	MONTANT FIN EXERCICE
<u>Emprunts à 2 ans maximum à l'origine</u>				
Crédit Spot _____	4 300	12 000	4 300	12 000
Crédit MT _____	0	7 500		7 500
Découv.inter. courus à payer _____	17	90	17	90
Banques Créditrices _____	6 204		6 204	0
<u>Emprunts à + 2 ans</u>				
OSEO _____	0	2 000	358	1 642
Emprunts et dettes Ets Crédits	10 521	21 590	10 879	21 232
Loyers de garantie _____	23			23
Fonds de participation _____	0			0
Agence de l'eau Rhin-Meuse _____	97		48	49
Intérêts/courus/participation _____	0			0
Compte courant Filiales _____	1 542	1 362	2 423	481
Compte courant Société du Louvre _____	5 000			5 000
Dividendes _____	0			0
Jetons de Présence _____	261	75	15	321
Emprunts /dettes financières divers	6 923	1 437	2 486	5 874
TOTAL GENERAL	17 444	23 027	13 365	27 106

- Octroi de garanties dans le cadre d'accords de financement avec Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine, concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour 16 M€ et une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans.

Les garanties octroyées sont notamment le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.

- Octroi de garanties dans le cadre d'accord de financement additionnel avec OSEO concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ et une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des 4 fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Au 31 décembre 2013, le solde de l'avance en compte courant consentis par la Société du Louvre à Baccarat S.A. est de 5 000 K€ et reste subordonné au contrat de financement, le fait que l'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé à hauteur de 5 000 K€ en avance en compte courant, et à maintenir jusqu'à la date d'échéance, directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA.

Suite à ce nouveau contrat de financement, BACCARAT a mis en place un contrat de couverture de taux à hauteur de 8 000 000 €.

La renégociation des lignes de crédit est soumise au respect de certains covenants, à savoir le respect des ratios suivants :

- Ratio de levier ≤ 3
- Ratio de couverture des frais financiers $\geq 4,5$
- Ratio de fonds propres ≤ 1
- Ratio de couverture du service de la dette ≥ 1
- Excédent de cash Flow

En application des hypothèses actuellement retenues par Baccarat, le ratio de couverture du service de la dette n'est pas respecté au 31 décembre 2013. Une réunion s'est tenue avec les banques le 13 février 2014. La société a décidé de procéder à la demande de Waiver du ratio concerné en accord avec les banques, ces dernières n'ont pas exigé le remboursement de la dette.

3.12 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Des charges à payer sont comprises dans les différents postes de dettes pour 13 606 K€, détaillées comme suit :

- Factures fournisseurs : 960 K€
- Charges Externes : 4 537 K€
- Impôts, taxes et versements assimilés : 904 K€
- Charges de Personnel : 6 795 K€
- Charges Financières : 4 K€
- Charges de Chiffre d'Affaires : 85 K€
- Autres Charges : 321 K€

Des produits à recevoir sont compris dans les différents postes de créances pour 1.753 K€, détaillés comme suit :

- Organismes sociaux divers : 257 K€
- Produits de Chiffre d'Affaires : 499 K€
- Impôts, taxes et versements assimilés : 140 K€
- Opérations particulières avec l'Etat : 779 K€
- Autres Produits : 78 K€

3.13 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

(en milliers d'€uros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCES		
		A - d'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A + DE 5 ANS
CRÉANCES				
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>				
Créances rattachées à des participations _	26 428	26 428	0	0
Autres _____	512	0	512	0
<u>Créances de l'actif circulant</u>				
Créances clients et comptes rattachés (*)_	21 865	21 594	271	0
Autres _____	5 224	5 222	2	0
	54 029	53 244	785	0
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit _____	21 233	20 079	1 153	0
Emprunts et dettes financières divers ____	5 552	529	0	5 023
Autres dettes (*)_____	31 482	31 421	62	0
	58 267	52 029	1 215	5 023

(*) Dont représentés par :

- des effets de commerce :

- clients : 294 K€

- fournisseurs : 63 K€

IV. COMPLÉMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'€uros)

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES	CA 2013
En France _____	39 915
A l'étranger _____	66 629
Total _____	106 544

4.2 TRANSFERTS DE CHARGES

(en milliers d'€uros)

	Solde 31/12/2013
TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.	184
Refacturation Or/Métaux à nos Fournisseurs	2
Refacturation dépenses à nos filiales	107
Refacturation divers	70
Mise à disposition de Personnel	5
	184
TRANSFERT CHG EXPLOIT.PREST.PEU	145
Mise à disposition de l'immeuble de la Place des Etats-Unis	145
TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.	528
Remboursement Cantine	16
Plan de Formation	444
Mise à disposition de Personnel	68
	528
	857

4.3 INFORMATIONS SUR LE CRÉDIT-BAIL

Au 31 décembre 2013, la société ne détient aucun bien en crédit-bail.

4.4 EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

	Nombre
Ouvriers _____	439
Employés, Techniciens et agents de maîtrise —	263
Cadres _____	136
Total	838

4.5 La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

4.6 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend en particulier :

en produits :

- des produits sur exercices antérieurs pour 22 K€
- la reprise d'amortissements dérogatoires selon le plan d'amortissement pour 329 K€
- des subventions d'investissements pour 39 K€
- des dommages et intérêts pour 60 K€
- une reprise pour provision risques divers pour 4 K€.

en charges :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif pour 429 K€
- une dotation aux amortissements dérogatoires de 261 K€, en conformité avec le plan d'amortissement
- des honoraires sur litiges divers pour 202 K€
- des pertes sur métaux précieux (Platine, Rhodium, Palladium) pour 137 K€
- des honoraires relatifs à une Filiale en cours de clôture de 8 K€
- les dommages et intérêts pour 43 K€
- des dotations au droit au bail de Boutiques pour 74 K€
- une dotation pour Contrôle Fiscal pour 20 K€
- des dotations aux provisions pour risques divers pour 1.060 K€.

4.7 IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Le produit d'impôt au 31 décembre 2013 s'élève à 140 K€ et concerne des crédits d'impôts.

4.8 CRÉDIT IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013). Il s'élève à 778 740 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1 RELEVÉ DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'€uros)

ENGAGEMENTS	DONNÉS	REÇUS	Paiements dus par période		
			à moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	à + de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNÉS					
A des tiers en faveur de nos filiales _____	580		580		
A des tiers autres _____	25		25		
ENGAGEMENTS REÇUS					
A des tiers autres _____		44	44		
ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
Options de change _____					
Vente à terme de devises en USD _____	4 450	4 450	4 450		
Vente à terme de devises en JPY _____	8 190	8 190	7 816	374	
Vente à terme de devises en GBP _____	179	179	179		
Termes accumulateurs en JPY _____	1 600	1 600	1 600		
Crédit Documentaire Expor _____	2 260	2 260	2 260		
Lignes de Crédit Moyen Terme confirmées : Autorisation	29 580	29 580		18 000	11 580
Couverture de taux _____	8 000	8 000			8 000
Autres engagements _____	1 238	1 189	1 203	35	
TOTAL _____	56 102	55 492	18 157	18 409	19 580

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD, en JPY et en GBP et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme et terme activant.

Au 31 décembre 2013, la position de la société face au risque de change, est couverte par :

- des contrats à terme pour 6 000 000 USD
- des contrats à terme pour 1 090 000 000 JPY
- des contrats à terme pour 150 000 GBP
- des termes activants pour 200 000 000 JPY

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD), le Yen Japonais (JPY) et la livre Sterling (GBP) s'établit à + 978 K€ au 31 décembre 2013.

Un nouveau contrat de financement a été signé en date du 22 janvier 2013 avec les partenaires bancaires de BACCARAT avec les caractéristiques suivantes :

- Octroi de garanties dans le cadre d'accords de financement avec Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine, concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour 16 M€ et une durée de 5 ans pour le refinancement de

toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans.

Les garanties octroyées sont notamment le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.

- Octroi de garanties dans le cadre d'accord de financement additionnel avec OSEO concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ et une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des 4 fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Au 31 décembre 2013, le solde de l'avance en compte courant consentis par la Société du Louvre à Baccarat S.A. est de 5 000 K€ et reste subordonné au contrat de financement, le fait que l'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé à hauteur de 5 000 K€ en avance en compte courant, et à maintenir jusqu'à la date d'échéance, directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA.

Suite à ce nouveau contrat de financement, BACCARAT a mis en place un contrat de couverture de taux à hauteur de 8 000 000 €.

5.2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

(en milliers d'€uros)

ENGAGEMENTS	DONNÉS	REÇUS	Paiements dus par période		
			à moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	à + de 5 ans
DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES					
OSEO _____	1 642		489	1 153	
CREDIT SPOT/REVOLVING _____	12 000		12 000		
CREDIT CAPEX _____	7 500		1 050	6 450	
TOTAL	21 142		13 539	7 603	

5.3 SITUATION FISCALE CONDITIONNELLE

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'€uros)

CRÉANCES OU DETTES D'IMPÔTS	OUVERTURE DE L'EXERCICE		MOUVEMENT DE L'EXERCICE		CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	BASE IMPOSABLE	IMPÔT 34,43 %	BASE IMPOSABLE	IMPÔT	BASE IMPOSABLE	IMPÔT 34,43 %
Provisions réglementées (dettes d'impôts)	2 725	938	(68)	(23)	2 657	915
Subventions d'investissements (dettes d'impôts)	137	48	(28)	(10)	109	38
Charges non déductibles temporairement (créances d'impôts)	(14 650)	(5 044)	(14 793)	(5 093)	(29 443)	(10 137)
	(11 788)	(4 058)	(14 889)	(5 126)	(26 677)	(9 184)

5.4 VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'€uros)

Au 31 décembre 2013	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net
Résultat courant _____	-10 955	447	-11 402
Résultat exceptionnel _____	(1 781)	(587)	(1 194)
Carry Back _____	0	0	0
Total _____	(12 736)	(140)	(12 596)

L'impôt est réparti entre les sociétés intégrées fiscalement en fonction de son résultat fiscal comme si elle n'était pas intégrée.

Au 31 décembre 2013, les déficits reportables de l'ensemble du groupe s'élève à 24.927K€.

5.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2013 Baccarat détenait :

- des SICAV monétaires : 1.800 K€
- des Comptes à terme 3.000 K€
- des Comptes à terme progressif 4.000 K€
- des Comptes bancaires rémunérés : 9.000 K€.

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

6.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau établi en milliers d'€uros (K€), en millions de Yens (MY), en milliers de Dollars (K\$), en milliers de Livres (K£) et en milliers de Hong-Kong Dollars (KHK\$).

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote- part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés		Cautions et avals fournis- seurs	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice net de l'exercice	Dividende encaissé par la société pendant l'exercice
				Brute	Nette	Brut	Net				
FILIALES *											
Damon Delente _____	K€ 1 325	K€ -1682	100	K€ 2 932	K€ 1 386				K€ 4 036	K€ -607	
Baccarat Pacific KK _____	MY 426	MY 193	100	K€ 2 250	K€ 2 250				MY 5 147	MY 48	K€ 1 178
Baccarat Far East _____	KHK\$ 0	KHK\$ -36860	100	K€ 0	K€ 0	K€ 10 303	K€ 4 850		KHK\$ 84 350	KHK\$ -21 454	
Baccarat Inc. _____	K\$ 14 112	K\$ -21 949	100	K€ 12 283	K€ 0	K€ 13 093	K€ 6 884	K€ 551	K\$ 24 994	K\$ -726	
Baccarat UK _____	K£ 315	K£ 95	100	K€ 445	K€ 445	K€ 504	K€ 504		K£ 1 273	K£ -242	
Baccarat Greece _____	K€ 99	K€ -1524	51	K€ 49	K€ 0	K€ 2 528	K€ 0		K€ 438	K€ -316	
Baccarat GMBH _____	K€ 534	K€ 0	100	K€ 534	K€ 534				K€ 734	K€ 144	K€ 256
Baccarat Espagne _____	K€ 610	K€ -295	100	K€ 604	K€ 312				K€ 1	K€ 1	
Baccarat Italie _____	K€ 100	K€ 247	100	K€ 100	K€ 100				K€ 579	K€ 143	
Baccarat Americas _____	K\$ 1 000	K\$ -277	51	K€ 470	K€ 280				K\$ 850	K\$ 308	

6.2 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2013, la société du Louvre - Groupe du Louvre détenait plus de 66% du capital de Baccarat.

6.3 COMPTES CONSOLIDÉS

Baccarat établit des comptes consolidés qui sont présentés ci-après. Ces comptes sont inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe du Louvre, société anonyme au capital de 262 037 000 €, siège social : Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050, 92081 La Défense Cedex.

6.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2013 s'élèvent à 156 K€.

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2009	2010	2011	2012	2013
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social _____	15 919 925	16 184 500	16 184 500	20 767 825	20 767 825
Nombre d'actions émises _____	636 797	647 380	647 380	830 713	830 713
Nombre d'obligations convertibles en actions —	-	-	-	-	-
RÉSULTAT GLOBAL					
DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes _____	75 810 812	85 940 671	97 821 712	113 671 596	106 544 309
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions _____	-5 152 345	5 163 784	4 595 244	7 188 969	1 590 154
Impôts sur les bénéfices _____	-1 579 947	943 201	-389 295	-264 044	-140 117
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions _____	-11 216 655	3 611 922	-66 610	2 019 106	-12 595 338
Montant des bénéfices distribués _____	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS					
RÉDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions _____	-5,61	6,52	7,70	8,97	2,08
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions _____	-17,61	5,58	-0,10	2,43	-15,16
Dividende versé à chaque action _____	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés _____	826	817	842	882	838
Montant de la masse salariale _____	27 213 626	28 273 148	29 463 200	32 715 345	32 457 757
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) _____	11 571 130	12 195 671	13 443 921	14 669 102	14 227 713

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

A – Règles et méthodes comptables

La note N° 1 de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre concernant les principaux postes des états financiers et précise notamment la comptabilisation des immobilisations et du calcul de leurs amortissements ainsi que la méthode de valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans l'annexe.

B – Estimations comptables

La note N° 1 de l'annexe expose également les jugements et estimations significatifs retenus par la direction concernant les méthodes d'évaluation des dépréciations des actifs ainsi que des provisions. Les notes 1/5, 1/6 et 1/10 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par la société relatives à l'évaluation des titres de participation et des comptes courants, des stocks et en cours ainsi que des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Schiltigheim, le 30 avril 2014
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet
Associé

Courbevoie, le 30 avril 2014
Mazars

Raymond Petroni
Associé

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Baccarat.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Baccarat S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Schiltigheim, le 30 avril 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet

Associé

Courbevoie, le 30 avril 2014

Mazars

Raymond Petroni

Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-30 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Avec Groupe du Louvre

• Personnes Concernées :

- Jérôme Silvey – Administrateur
- Ellis Rinaldi - Administrateur

• Nature et objet : Convention de mise à disposition d'un Directeur Général.

Votre conseil d'administration du 13 mai 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Groupe du Louvre, de Madame Daniela Riccardi en qualité de Directeur Général de la société, à compter du 3 juin 2013.

• Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération annuelle fixe d'un montant de 750 000 € bruts, plus charges sociales et une rémunération variable annuelle pouvant se situer entre 0% et 100% maximum de la rémunération fixe fondée sur la réalisation par Madame Daniela Riccardi de certains objectifs fixés par le Conseil d'administration faisant l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année, étant précisé que Madame Daniela Riccardi bénéficie pour l'année 2013 d'un bonus garanti de 450 000 € bruts.

Le montant facturé en 2013 au titre de la rémunération fixe de Madame Riccardi s'est élevée à €612 500 HT charges sociales comprises, dont €437 500 HT payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le montant facturé en 2013 au titre de la rémunération variable de Madame Riccardi s'est élevé à €630 000 HT charges sociales comprises, dont €450 000 HT payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1.2 1.2 Avec le Directeur Général

• Personnes Concernées :

- Daniela Riccardi – Directeur Général

• Nature et objet : Avantages octroyés au Directeur Général

Votre conseil d'administration du 13 mai 2013 a autorisé la prise en charge par la société Baccarat S.A. des avantages ci-dessous octroyés au Directeur Général, Madame Daniela Riccardi, dans le cadre de son statut d'expatriée.

• Modalités :

Il est ainsi précisé que les frais liés aux déplacements de Madame Daniela Riccardi, ainsi que tous les frais professionnels qu'elle serait amenée à exposer au titre de ses fonctions de Directeur Général seraient, dans le cadre de son détachement auprès de Baccarat S.A., pris en charge directement par Baccarat qui supporterait également le loyer d'un logement de fonction ainsi que les coûts de mise à disposition d'un véhicule de fonction et le remboursement des frais de scolarité de ses enfants, le tout au titre des avantages liés à son statut d'expatriée.

Le montant pris en charge en 2013 par Baccarat S.A. au titre des avantages octroyés à la Directrice Générale s'est élevé à €171 428 HT.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLÔTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

2.1 Avec la Société Studio Labro

• Personnes Concernées :

- Françoise Labro – Administratrice

• Nature et objet : Contrat de Consultant

Votre conseil d'administration du 24 avril 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de consultant dans les domaines de la création artistique et du design des produits, de la décoration, merchandising et design des points de vente en adéquation avec l'identité de la marque, de la communication et de l'événementiel lié à la marque.

• Modalités :

Ce contrat prévoit une rémunération mensuelle de €15 000 HT, pour une durée indéterminée, résiliable par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 6 mois, après une période minimum de 12 mois.

Ce contrat n'a pas eu d'incidence sur les comptes 2013.

3. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS NON APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous portons à votre connaissance les conventions et engagements suivants, autorisés au cours de l'exercice 2011, qui figuraient dans notre rapport spécial du 30 mars 2012 sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice 2011 et qui n'ont pas été approuvés par l'assemblée générale du 28 juin 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

3.1 Avec Groupe du Louvre

3.1.1 Convention de mise à disposition (depuis le 1^{er} juillet 2011)

• Nature et objet : Convention de mise à disposition d'un Directeur Général.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Groupe du Louvre, de M. Markus Lampe en qualité de Directeur Général de la société, à effet du 1^{er} juillet 2011.

• Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de €70 000, couvrant sa rémunération fixe et les charges sociales y afférentes, ainsi que les frais de location d'un appartement de fonction, sa rémunération variable faisant l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année.

Le montant facturé au titre de la rémunération fixe au cours de l'exercice 2013 s'élève à €350 000 HT, dont €350 000 HT payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Cette convention a pris fin le 3 juin 2013.

Votre conseil d'administration du 3 avril 2013 a approuvé la décision du Comité des rémunérations concernant la rémunération variable du Directeur Général et sa refacturation par Groupe du Louvre à Baccarat.

Le montant facturé en 2013 au titre de la rémunération variable du Directeur Général pour l'exercice 2012 s'est élevé à €208 000 HT, dont €208 000 HT payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette convention a pris fin le 3 juin 2013.

3.1.2 Convention de prestations de services (depuis le 1^{er} août 2011)

• Nature et objet : Convention de prestations de services.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la conclusion avec Groupe du Louvre d'une convention de prestations de services, à effet du 1^{er} août 2011. Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

- Direction Générale,
- Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,
- Droit des sociétés,
- Financier, comptable, fiscal,
- Consolidation et gestion des titres.

• Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels de Groupe du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2013 s'élève à €450 000 HT dont €375 000 HT payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

4.1 Avec SH Baccarat Licence Holdings LLC, filiale de SH Group Global IP Holdings LLC (Starwood Capital Group)

4.1.1 Contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 25 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat et de certaines de ses marques dérivées entre Baccarat et Starwood Capital Group ou toute filiale qu'elle se substituerait.

4.1.2 Avenant au contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Premier avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat, régissant les conditions particulières applicables à l'hôtel licencié d'Anguilla.

• Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2013.

4.1.3 Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 a autorisé la conclusion d'un second avenant au contrat de licence exclusive mondiale de Baccarat avec Starwood Capital Group concernant notamment les modalités :

- d'approbation et de contrôle des projets,
- d'utilisation du nom Baccarat,
- d'extension de la notion de « résidences de luxe »,
- d'utilisation de la marque Baccarat sur la documentation commerciale,
- de calcul de redevances,
- d'utilisation des marques secondaires,

ainsi que la durée de la licence, les obligations du licencié, l'obligation d'achat de produits Baccarat, la suppression de certaines restrictions et l'accès à la base de données clients de Baccarat.

• Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2013.

4.1.4 Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé la conclusion d'un troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Cet avenant prévoit notamment la modification des conditions d'achats minimum de produits Baccarat ainsi que les clauses liées aux redevances perçues par Baccarat.

• Modalités :

Au cours de l'exercice 2013, la société Baccarat INC a constaté des ventes pour un montant de \$.135 230, dans le cadre de la construction d'une résidence Baccarat à New-York.

Par ailleurs, un acompte de 406 K\$ a été versé en fin d'exercice 2013 à Baccarat INC, au titre des commandes à livrer au cours de l'exercice 2014.

4.1.5 Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 30 juin 2009 a approuvé un quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Ce quatrième avenant porte notamment sur les cas de résiliation anticipée, l'obligation d'exploiter les hôtels licenciés, le paiement des frais et honoraires liés à la protection de la marque Baccarat, les modifications juridiques relatives au Licencié et la mise à jour du portefeuille des marques Baccarat dans le domaine des services hôteliers.

• Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2013.

4.1.6 Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

• Nature et objet : Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à conclure un cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat.

Cet avenant à la Licence a pour objet de permettre à SH Groupe ou ses filiales de consentir des sous licences moyennant une redevance sur les hôtels Baccarat exploités par le licencié en Chine et potentiellement dans d'autres pays d'Asie, en accord avec la réglementation et en vue de bénéficier d'une optimisation fiscale en Chine afin de favoriser le développement de l'activité en Chine.

• Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2013.

4.2 Avec Groupe du Louvre au titre des Accords de financement conclus avec les partenaires financiers

• Nature et modalités : Accords de refinancement

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2012 a autorisé son Directeur Général, avec faculté de sous-délégation à tout mandataire de son choix, à conclure avec les établissements bancaires Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine les accords de financement concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour un montant total de 16 M€ et une durée de 5 ans concernant le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans, moyennant l'octroi de certaines garanties dont le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable).

Ces accords ont été finalisés le 22 janvier 2013.

Ces accords prévoient également le maintien de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Groupe du Louvre à Baccarat S.A. d'un montant total de 5 M€, étant précisé que ce crédit-vendeur sera intégralement subordonné (en capital) aux Crédits ci-dessus.

Les intérêts de la période (Euribor 3 mois +2,5%) représentent une charge financière de €128 927,81 au titre de l'exercice 2013.

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2012 a autorisé son Directeur Général, avec faculté de sous-délégation à tout mandataire de son choix, à conclure avec OSEO Industrie (devenu BPI) un accord de financement additionnel concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ et une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,88% l'an et le nantissement des 4 fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place de Etats-Unis et rue de la Paix).

Cet accord a été conclu le 28 Mars 2013.

4.3 Avec Catterton Partners (devenu actionnaire au travers de sa filiale CP Crystal Luxco le 28 juin 2012)

• Nature et objet : Convention de prestation de services

Votre conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services concernant l'assistance dans les domaines du marketing, du design, de l'innovation de produits, de la stratégie, de la mise à disposition de l'expérience et des contacts de Catterton en Asie et plus particulièrement en Chine, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de €220 000 payable trimestriellement.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2013 s'élève à €220 000 HT, dont €110 000 HT payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Par ailleurs, le montant facturé en 2013 au titre des frais de déplacement 2012 et 2013 s'est élevé à €200 537 HT, dont €182 917 HT payés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

4.4 Avec Société du Louvre – La Fayette

• Nature et objet : Convention de mise à disposition d'un emplacement commercial

Une convention de mise à disposition d'un emplacement commercial dans le hall de l'hôtel Concorde Lafayette a été conclue avec la Société de la Tour La Fayette, puis avec Société du Louvre-La Fayette.

• Modalités :

Cette convention prévoit une rémunération égale à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Baccarat S.A. au titre des ventes effectuées dans ledit emplacement, avec un seuil minimum de rémunération annuelle égal à €40 000.

Les modalités de cette convention ont été modifiées par avenant en date du 18 octobre 2007 :

- la durée du préavis de résiliation est passée de 6 à 3 mois et
- la rémunération est passée de 6,5% à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par Baccarat.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2013 s'élève à €39 996 HT.

Cette convention a été transférée en même temps que la cession de Société du Louvre – La Fayette à Constellation Hôtels France S.A.S. le 31 janvier 2013 et ne fait plus en conséquence partie des conventions règlementées depuis cette date.

4.5 Avec Baccarat Far East et Baccarat KK

• Nature et objet : Caution solidaire

Votre conseil d'administration du 12 décembre 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à délivrer une caution solidaire, dans le cadre d'un prêt à conclure entre Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK, pour un montant de 380 999 253,64 JPY (soit environ 3,5 M€), d'une durée maximum de deux ans à compter du 31 décembre 2012, remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2013 et portant intérêt au taux de 2% l'an et ce, en garantie du remboursement par Baccarat Far East à Baccarat Pacific KK des sommes dues au titre dudit prêt.

4.6 Avec la société Baccarat GmbH

• Nature et objet : Contrat de représentation exclusive.

Un contrat de représentation exclusive sur les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche pour la vente de produits Baccarat a été conclu avec la société Baccarat GmbH.

• Modalités :

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération exclusive par une commission de l'ordre de 12% sur le chiffre d'affaires net réalisé par Baccarat sur lesdits territoires.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2013 s'élève à €621 242 HT.

4.7 Avec la société Damon Delente

• Nature et objet : Avances en compte courant.

La société Damon Delente a consenti à la société Baccarat S.A., une avance en compte courant qui s'élève à €62 080 au 31 décembre 2013.

• Modalités :

Les intérêts de la période (Euribor 3 mois +3,5%) représentent une charge financière de €5 444 et un produit financier de €4 002 au titre de l'exercice 2013.

4.8 Avec la société Baccarat Inc

4.8.1 Garantie d'une ligne de crédit revolving

• Nature et objet : Garantie d'une ligne de crédit revolving.

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à garantir une ligne

de crédit revolving d'un montant maximum de \$.800 000 à négocier par Baccarat Inc auprès de JP Morgan Chase Bank.

• Modalités :

Cette garantie a été renouvelée le 22 janvier 2013. Cette ligne de crédit revolving se porte à \$.760 000 au 31 décembre 2013.

4.8.2 Garantie donnée au titre d'un bail conclu par Baccarat Inc

• Nature et objet : Garantie donnée par la société Baccarat S.A. au titre du bail conclu par Baccarat Inc.

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à délivrer sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue.

• Modalités :

Dans le cadre de ce bail, il est demandé à Baccarat S.A. de garantir le paiement de toutes sommes dues au bailleur de Baccarat Inc au titre dudit bail, pour les montants et plafonds suivants :

- Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de \$.8 345 430, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de \$.7 354 998,30.

4.9 Avec Société du Louvre au titre de l'Avenant au protocole d'accord de prolongation des concours bancaires

• Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé l'autorisation de conclure avec les établissements bancaires ayant accordé des concours financiers à la Société, et à sa filiale Baccarat Inc., et Société du Louvre un avenant au protocole d'accord conclu le 14 décembre 2009 relatif à la prolongation des concours bancaires accordés à Baccarat S.A. et à sa filiale Baccarat Inc.

• Modalités :

Les termes de cet avenant au protocole d'accord du 14 décembre 2009 prévoient de prolonger jusqu'au 15 février 2012 les concours bancaires à hauteur d'un montant maximum de 12,3 M€ et de 7,3 M\$ (dont 800 K\$ auprès de JP Morgan Chase Bank), puis jusqu'au 17 décembre 2012 sous réserve de la réalisation d'un EBITDA 2011 au moins égal à celui prévu dans le plan d'affaires, les concours bancaires pour un montant maximum de 11,2 M€ et 6,1 M\$ accordés respectivement à Baccarat S.A. et à Baccarat Inc.

Les garanties consenties antérieurement dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009 sont maintenues et notamment :

- le gage de certaines pièces du musée,
- le cautionnement solidaire à titre de garanties des concours bancaires accordés à Baccarat Inc.,
- le nantissement des titres de Damon Delente,
- et le nantissement de marques Baccarat en France.

Ces accords ont été reconduits jusqu'à la signature du nouvel accord de financement le 22 janvier 2013.

Schiltigheim, le 30 avril 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet

Associé

Courbevoie, le 30 avril 2014

Mazars

Raymond Petroni

Associé

COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2013

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en milliers d'€uros)

COMPTE DE RESULTAT					
	Note	31/12/2013	31/12/2012	Variation	%
Chiffre d'affaires	5.1	149 335	158 391	(9 056)	-5,7%
Autres produits de l'activité		479	780	(301)	-38,6%
Achats consommés Y/C variation de stocks		(25 632)	(21 587)	(4 045)	18,7%
Charges de personnel	5.2	(63 897)	(67 575)	3 678	-5,4%
Charges externes	5.4	(57 312)	(61 154)	3 842	-6,3%
Impôts et taxes		(1 643)	(1 592)	(51)	3,2%
Dotations aux amortissements		(7 916)	(6 429)	(1 487)	23,1%
Dotations aux provisions	5.3	(2 190)	(923)	(1 267)	137,3%
Reprises sur provisions	5.3	428	1 149	(721)	-63%
Autres produits d'exploitation	5.5	7 329	4 849	2 480	51,1%
Autres produits et charges d'exploitation	5.5	(2 500)	(3 759)	1 259	-33,5%
Résultat des activités opérationnelles courant		(3 519)	2 150	(5 669)	-263,7%
Autres produits opérationnels	5.6	7	697	(690)	-99,0%
Autres charges opérationnelles	5.6	(3 297)	(2 412)	(885)	36,7%
Résultat des activités opérationnelles		(6 809)	435	(7 244)	-1665,3%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		209	186	23	na
Coût de l'endettement financier brut	5.7.2	(1 064)	(506)	(558)	110,3%
Autres produits financiers	5.7.1	(31)	952	(983)	-103,3%
Autres charges financières	5.7.1	(1 660)	(69)	(1 591)	2305,8%
Résultat financier		(2 546)	563	(3 109)	552,2%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence	6.3	(28)	(14)	(14)	100,0%
Résultat avant impôt		(9 383)	984	(10 367)	1053,6%
Charge d'impôt sur le résultat	5.8	(304)	(1 122)	818	-72,9%
Résultat après impôt		(9 687)	(138)	(9 549)	-6919,6%
Résultat de la période		(9 687)	(138)	(9 549)	-6919,6%
Dont attribuable aux propriétaires de la société		(9 801)	46	(9 847)	21406,5%
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		114	(184)	298	162,0%
Résultat de base par action (en euros)		(11,66)	(0,17)	(11,49)	-6758,8%
Résultat dilué par action (en euros)		(11,66)	(0,17)	(11,49)	-6758,8%

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'€uros)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Résultat de la période		(9 687)	(138)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>			
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers	5.7.2	(92)	1 538
Variation de la réserve de conversion		579	(26)
Variation des autres réserves (*)		(1 087)	(50)
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		314	(530)
Autres éléments du résultat global net d'impôt		(286)	932
Résultat global total de la période		(9 973)	794
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société		(10 865)	983
Participations ne donnant pas le contrôle		892	(189)

(*) dont (1044)K€ dû au changement de méthode sur IAS 19

BILAN CONSOLIDÉ A

(en milliers)

ACTIF			
	Note	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles	6.1	6 000	7 828
Immobilisations corporelles	6.2	39 463	33 642
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.3	9	37
Autres actifs financiers	6.4	3 056	3 324
Actifs d'impôt différé	5.8.1	5 384	4 741
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		53 912	49 572
Stocks	6.5	36 858	40 963
Créances clients	6.6	22 613	25 021
Créances d'impôt courant	5.8.1	1 949	1 841
Autres débiteurs	6.7	8 806	9 951
Autres actifs financiers courants	6.8	1 627	2 302
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	25 148	32 622
TOTAL ACTIFS COURANTS		97 001	112 700
TOTAL ACTIF		150 913	162 272

U 31 DÉCEMBRE 2013

(d'€uros)

PASSIF			
	Note	31/12/2013	31/12/2012
Capital social		20 768	20 768
Prime lié au capital	6.11	24 829	24 829
Réserves		24 888	26 486
Réserves de conversion		(2 661)	(3 256)
Résultat de l'exercice		(9 800)	46
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE		58 024	68 873
Participations ne donnant pas le contrôle		373	(503)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.10	58 397	68 370
Emprunts et dettes financières à long terme	6.14	26 230	1 834
Avantages du personnel	6.13	8 985	8 374
Provisions	6.12	2 386	1 088
Autres passifs non courants		109	137
Passifs d'impôt différé	5.8.1	981	1 047
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		38 691	12 480
Provisions	6.12	1 379	718
Dettes fournisseurs		18 087	23 616
Autres créditeurs	6.15	23 157	23 752
Dettes financières à court terme	6.14	10 849	32 941
Passifs d'impôt exigible	5.8.1	353	395
TOTAL PASSIFS COURANTS		53 825	81 422
TOTAL PASSIF		92 516	93 902
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		150 913	162 272

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'€uros)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)		(9 687)	(138)
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements et provisions		9 503	5 964
Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		180	(871)
Résultats de cession et pertes et profits de dilution		650	(28)
Produits de dividendes		-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		28	14
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		674	4 941
Elimination de la charge (produit d'impôt)		(535)	209
Elimination du coût de l'endettement financier net		855	320
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		994	5 470
Incidence de la variation des stocks et en-cours		2 982	(7 519)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		1 671	(6 412)
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		(2 240)	10 648
Impôt sur le résultat payé		(203)	(592)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		3 204	1 595
Incidence des variations de périmètre		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(15 080)	(11 377)
Acquisition d'actifs financiers		(16)	(97)
Variation des prêts		(44)	(47)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	346
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(15 140)	(11 175)
Augmentation de capital		-	26 079
Emission d'emprunts		24 886	9 701
Remboursement d'emprunts		(13 265)	(6 156)
Intérêts financiers versés		(855)	(320)
Dividendes payés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		(227)	38
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		10 539	29 342
VARIATION DE LA TRESORERIE	6.9	(1 397)	19 762
Trésorerie d'ouverture	6.9	26 400	6 699
Effet de la variation du taux de change		55	(61)
Trésorerie clôture	6.9	25 058	26 400
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(1 397)	19 762

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2013 se présente de la façon suivante :
(en milliers d'€uros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2012	20 768	24 957	22 629	519	68 873	(503)	68 370
Augmentation de capital	-	-			-		
Résultat net de la période			(9 801)		(9 801)	114	(9 687)
<i>Autres éléments du résultats global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(60)	(60)		(60)
Variation de la réserve de conversion(*)			595		595	(16)	579
Variation des autres réserves(**)		-	(1 583)		(1 583)	778	(805)
Total autres éléments du résultat global	-	-	(988)	(60)	(1 048)	762	(286)
<i>Transaction avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paiement fondé sur les actions							
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres							
31 Décembre 2013	20 768	24 957	11 840	459	58 024	373	58 397

(*) dont 1 378 K€ d'affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

(**) dont (761) K€ impact net de changement de méthode sur IAS19 et (778) K€ de limitation des intérêts minoritaires de la Grèce

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2012 se présente de la façon suivante :
(en milliers d'€uros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2011	16 285	3 352	22 654	(489)	41 802	(314)	41 488
Augmentation de capital	4 483	21 596			26 079		26 079
Résultat net de la période			46		46	(184)	(138)
<i>Autres éléments du résultats global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				1 008	1 008		1 008
Variation de la réserve de conversion(*)			(21)		(21)	(5)	(26)
Variation des autres réserves			(50)		(50)	-	(50)
Total autres éléments du résultat global	-	-	(71)	1 008	937	(5)	932
<i>Transaction avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paiement fondé sur les actions		9			9	-	9
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	9	-	-	9	-	9
31 Décembre 2012	20 768	24 957	22 629	519	68 873	(503)	68 370

(*) dont 786 K€ d'affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

ANNEXE

AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1. Evolution de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé 2013 du Groupe s'établit à 149,3M€ comparé à 158,4M€ d'une année sur l'autre, en baisse de 5,7% à taux de changes courants mais en hausse de 2% à taux de changes constants.

Au Japon, marché-clé de Baccarat, le chiffre d'affaires s'est établi en hausse de 14% en Yens par rapport à 2012, confirmant sa bonne performance. Les ventes en Asie, hors Japon, sont en progression de 63% par rapport à 2012 (+61% en euros), principalement portées par l'activité en Chine. En Amérique, le chiffre d'affaires du Groupe est également en hausse de 8% en dollars (+5% en euros) et a progressé aux Etats-Unis, au Canada et en Amérique Latine. En Europe, les ventes sont en baisse de 15% par rapport à 2012 dans un contexte macroéconomique toujours difficile.

A l'été 2013, Baccarat a lancé un plan visant à atteindre une croissance durable et rentable. Ce plan repose principalement sur une accélération du développement international, un travail en profondeur sur les catégories de produits et une revue des canaux de distribution existants. Ce plan vise également à renforcer l'attractivité de la marque et à simplifier de manière significative le modèle économique et la chaîne d'approvisionnement de Baccarat. Les principales actions incluent:

- Une rationalisation des références pour stimuler la productivité des ventes ; une réorganisation de la présence géographique du Groupe, pour permettre une meilleure cohérence stratégique et des synergies
- Un renforcement des compétences et du système au niveau commercial et au niveau de la chaîne d'approvisionnement
- Un renforcement des initiatives marketing et de relations publiques, qui se traduit par une couverture et une visibilité accrues pour le Groupe à l'occasion de son 250^{ème} anniversaire

Impacté par les effets de change et les coûts fixes de production, le résultat opérationnel courant du Groupe est de -3,5M€. Le résultat opérationnel ressort quant à lui à -6,8M€. Les éléments non récurrents représentent une charge de 3,3M€ et les charges financières atteignent 2,5M€ au 31 décembre 2013. Le résultat net consolidé enregistre une perte de 9,7M€.

La dette nette a augmenté de 9,8M€ pour s'établir à 11,9M€, incluant une dette financière brute à

long terme de 26,230M€, une dette financière à court terme de 10,849M€ et une trésorerie de 25,148M€. Le taux d'endettement net représente 21% des capitaux propres du Groupe.

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres de Baccarat s'élèvent à 58M€.

2. Accords de financement

Baccarat a signé le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée fin juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties et d'engagements financiers (ratios financiers / covenants)

Ces dernières consistent en le nantissement :

- des marques françaises Baccarat,
- des titres des principales filiales de la Société,
- des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation),
- ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable).

Les principaux engagements financiers portent sur les ratios financiers relatifs aux ratios de levier (dettes financières consolidées/EBE consolidé), ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes), ratio de fonds propres (Dettes financières consolidées/Capitaux propres), ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Dettes financières) et des niveaux d'investissements autorisés.

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Compte tenu de ces nouveaux accords de financement, l'avance de 5 000 K€ consentie par Société du Louvre à Baccarat S.A. a été reclassée en passifs non courants à partir du 30 juin 2013.

3. Procédure judiciaire intentée par Consellior à l'encontre de Baccarat

La Société a été signifiée le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales de juin 2010 et 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que les

conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

4. Nomination de Daniela Riccardi en tant que nouveau Directeur Général

Le 13 mai 2013 le Conseil d'Administration de Baccarat a nommé Daniela Riccardi en tant que Directrice générale de la société à compter du 3 juin 2013 en remplacement de Markus Lampe, qui a décidé de quitter ses fonctions afin de poursuivre une autre opportunité.

De nationalité italienne et âgée de 53 ans, Daniela Riccardi bénéficie d'une expérience reconnue en matière de développement d'entreprises et de marques dans les secteurs de la grande consommation et de la distribution. Elle rejoint Baccarat après avoir occupé les fonctions de Directrice générale de Diesel, marque de « lifestyle » internationale réalisant 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires, qu'elle a rejoint en 2010. Pendant ses années chez Diesel, Daniela Riccardi a notamment été chargée de la création et de la mise en œuvre d'un plan stratégique ayant permis d'accroître à la fois les revenus et l'exposition des produits par une politique de distribution plus ambitieuse. Avant de rejoindre Diesel, Daniela a passé 25 ans chez Procter & Gamble, où elle a occupé différents postes de direction dont celui de vice-présidente pour la Colombie, le Mexique et le Venezuela. Entre 2001 et 2004, elle fut vice-présidente et Directrice générale pour l'Europe de l'est et la Russie, basée à Moscou. Plus récemment, entre 2005 et 2010, elle fut Présidente de Procter & Gamble pour la Chine, une des régions les plus importantes et les plus prometteuses du Groupe.

EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Les salariés ayant travaillé au sein de la Manufacture entre 1949 et 1995 peuvent prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la durée de leur exposition à l'amiante. Un plan pour gérer ces départs volontaires, dont le nombre est en cours d'évaluation, est actuellement mis en œuvre.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux IFRS émises par l'International

Accounting Standards Board (IASB). Ils sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle,
- continuité d'exploitation,
- méthode de la comptabilité d'engagement.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1er janvier 2013 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés, à l'exception d'IAS 19 révisée.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon permanente.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

1.1. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles. Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.7 : Valorisation des instruments financiers,
- Note 5.8 : Utilisation des pertes fiscales,
- Note 6.11 : Paiement à base d'actions,
- Note 6.13 : Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,
- Notes 6.12 : Provisions liées à une estimation des risques.

1.2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent ceux de Baccarat S.A., société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont

pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwills et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

1.4. OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture.

1.5. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, selon la nature des incoterms négociés avec les clients.

La liste des incoterms est la suivante :

- CIF : Cost Insurance Freight
- CIP : Carriage and Insurance Paid to
- CPT : Carriage Paid to
- DDP : Delivered Duty Paid
- DDU : Delivered Duty Unpaid
- EXW : Ex-Works
- FCA : Free Carrier
- FOB : Free On Board
- FDO : Franco Domicile

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

1.6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

La société a adopté une présentation du compte de résultat faisant ressortir le résultat des activités opérationnelles courantes tel que défini par la recommandation du CNC n° 2009-R-03.

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne pourraient être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle.

1.7. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée d'utilité estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.8. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets et les droits au bail.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

Les quotas d'émission acquis à titre onéreux sont comptabilisés en actifs incorporels à leur coût d'acquisition. La provision pour excédent d'émission par rapport aux droits d'émission alloués et conservés est évaluée pour la partie couverte par des droits acquis à la valeur comptable de ces droits.

1.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.9.1. Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont capitalisés lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie,

constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits ou autres charges » du compte de résultat.

1.9.2. Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués dans le cadre d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après. :

	<i>Durée</i>
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.10. DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date. Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'«unité génératrice de trésorerie»).

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur d'utilité :

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La juste valeur est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

1.11. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée ou minorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les risques des emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti.

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative ou durable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres de capitaux propres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres de capitaux propres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application d'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le

cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger. Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en autres éléments du résultat global (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.12. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages

Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO («Premier entré premier sorti») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité est exclu du coût de production et constitue une charge de l'exercice.

En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.13. IMPÔTS

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat».

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

1.14. PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.15. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Changement de méthode comptable

L'amendement 2011 à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 5 juin 2012. Le Groupe a choisi d'appliquer cette norme amendée dans les comptes annuels au 31 décembre 2013. Les principales différences avec la norme IAS 19 actuelle sont les suivantes :

Comptabilisation des écarts actuariels :

Les écarts actuariels sont obligatoirement reconnus en réserve en «Autres éléments du résultat global» (OCI). Les modalités de reconnaissance des écarts actuariels selon la règle du corridor ou en résultat, méthode utilisée par le Groupe l'an passé, sont supprimées.

L'amendement IAS 19 a été appliqué rétrospectivement conformément à la norme IAS 8 «Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs» ce qui a généré un ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 à hauteur de (1 044) K€.

Régimes de retraite financés par des actifs :

Le rendement attendu à long terme des actifs de régime est remplacé par un produit financier calculé sur la base du taux d'actualisation utilisé pour la dette. L'écart entre le rendement réel et ce produit financier est comptabilisé en OCI.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuinaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

1.16. BAUX ET LOYERS PROGRESSIFS

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques

et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.17. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des dettes vis à vis du personnel, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.18. RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

2.1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

2.1.1. Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé» sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation (cf. note 6.6 - clients) qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement..

2.1.2. Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2013, les garanties financières suivantes étaient accordées :

Avec la société Baccarat Inc :

- Garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 800 K\$ négociée par Baccarat Inc,
- Baccarat SA a délivré sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue,
 - Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
 - A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.

Avec les sociétés Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK :

- Caution solidaire dans le cadre d'un contrat de prêt à conclure entre Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK, pour un montant d'environ 3,5 M€ (380 999 253,64 JPY), d'une durée maximum de 2 ans à compter du 31 décembre 2012, remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2013 et portant intérêt aux taux de 2% l'an et ce, en garantie du remboursement par Baccarat Far East à Baccarat Pacific KK des sommes dues au titre dudit prêt.

Avec les partenaires bancaires :

- Octroi de garanties dans le cadre d'accords de financement avec Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine, concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour 16 M€ et une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans. Les garanties octroyées sont notamment le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont

Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.

- Octroi de garanties dans le cadre l'accord de financement additionnel avec OSEO concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ et une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des 4 fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis et rue de la Paix).

2.2. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le 16 décembre 2010, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit ont été renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Baccarat a signé, le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée en juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, ont été finalisés le 22 janvier 2013 assortis de garanties et d'engagements financiers

Les principaux engagements financiers portent sur les ratios financiers relatifs aux ratios de levier (dettes financières consolidées/EBE consolidé), ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes), ratio de fonds propres (Dettes financières consolidées/Capitaux propres), ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Dettes financières) et des niveaux d'investissements autorisés.

Ces accords de financement, autorisés par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012, sont garantis notamment par le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Daily de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Compte tenu de ces nouveaux accords de financement, l'avance de 5 000 K€ consentie par Société du Louvre à Baccarat S.A. a été reclassée en passifs non courants à partir du 30 juin 2013.

2.3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

2.3.1. Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, le dollar, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

2.3.2. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes (cf. note 6.14 – Emprunts et dettes financières).

2.3.3. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Baccarat a procédé le 28 juin 2012 à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Groupe du Louvre.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nombre de sociétés consolidées :

	31/12/2013	31/12/2012
Intégration globale	12	12
Mise en équivalence	1	1
TOTAL	13	13

Les sociétés suivantes sont consolidées

Sociétés	Méthode de consolidation 2013.12	% de contrôle 2013.12	% d'intérêt 2013.12	Méthode de consolidation 2012.12	% de contrôle 2012.12	% d'intérêt 2012.12
France						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
Reste de l'Europe						
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Gmbh	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne	IG	100	100	IG	100	100
Asie						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Far East Ltd	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Italia	IG	100	100	IG	100	100
Etats-Unis						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
Autre						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée

4. SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

4.1. COMPTE DE RÉSULTAT

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2013 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	21 863	54 886	66 759	5 827	149 335
Résultat Sectoriel	(1 195)	13 414	18 464	2 304	32 987
Frais Marketing, Communication, Administratif					39 796
Résultat Opérationnel					(6 809)
Résultat Financier					(2 546)
Impôt sur le bénéfice					(304)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(9 659)
Résultat des sociétés mises en équivalence			(15)		(28)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					(9 687)
Intérêts minoritaires	56				113
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(9 800)

Le résultat sectoriel correspond au chiffre d'affaires réalisé dans chacune des zones (par destination des ventes) diminué des charges supportées et affectables dans chacune de ces zones. Les charges non affectées aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, commercialisation et d'administration, les coûts de sous-activité de la Manufacture et les coûts non récurrents.

Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2012 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	20 899	53 589	78 360	5 543	158 391
Résultat Sectoriel	(1 956)	7 738	21 569	2 225	29 576
Frais Marketing, Communication, Administratif					29 141
Résultat Opérationnel					435
Résultat Financier					563
Impôt sur le bénéfice					(1 122)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(124)
Résultat des sociétés mises en équivalence			(14)		(14)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					(138)
Intérêts minoritaires	64		(248)		(184)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					46

4.2. BILAN

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2013 s'analyse ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	15 061	28 830	14 531	1 677	60 099
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			9		9
Actifs du Siège non affectés					90 805
Actif total consolidé	15 061	28 830	14 540	1 677	150 913
Passifs sectoriels	(13 722)	14 842	(1 680)		(560)
Passifs du Siège non affectés					151 473
Passif total consolidé	(13 722)	14 842	(1 680)		150 913

Les actifs du siège concernent principalement les immobilisations de la Manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, le poste autres créances et la trésorerie.

Les passifs du siège non affectés concernent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts et les dettes fournisseurs.

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2012 s'analyse ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	12 860	28 355	22 115	1 053	64 383
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			37		37
Actifs du Siège non affectés					97 852
Actif total consolidé	12 860	28 355	22 152	1 053	162 272
Passifs sectoriels	(10 079)	22 412	(610)		11 723
Passifs du Siège non affectés					150 549
Passif total consolidé	(10 079)	22 412	(610)		162 272

4.3. INVESTISSEMENTS ET AUTRES

Les «autres» postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 31 décembre 2013 :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	3 279	1 231	1 513		6 023
Investissements du siège non affectés					9 057
Investissements 1^{er} semestre 2013	3 279	1 231	1 513		15 080
Amortissements sectoriels	940	1 318	549		2 807
Amortissements du siège non affectés					5 184
Amortissements 1^{er} semestre 2013	940	1 318	549		7 991
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(164)	(613)	2 997		2 220

Au 31 décembre 2012, les «autres» postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	2 004	2 340	259		4 603
Investissements du siège non affectés					6 774
Investissements Année 2012	2 004	2 340	259		11 377
Amortissements sectoriels	451	1 218	387	9	2 065
Amortissements du siège non affectés					4 365
Amortissements Année 2012	451	1 218	387	9	6 430
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	128	(755)	(511)		(1 138)

5. COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de biens	148 484	157 532
Prestations de services	851	859
TOTAL	149 335	158 391

Le chiffre d'affaires consolidé 2013 du Groupe s'établit à 149,3M€ comparé à 158,4M€ d'une année sur l'autre, en baisse de 5,7% à taux de changes courants mais en hausse de 2% à taux de changes constants.

Au Japon, marché-clé de Baccarat, le chiffre d'affaires s'est établi en hausse de 14% en Yens par rapport à 2012, confirmant sa bonne performance. Les ventes en Asie, hors Japon, sont en progression de 63% par rapport à 2012 (+61% en euros), principalement portées par l'activité en Chine. En Amérique, le chiffre d'affaires du Groupe est également en hausse de 8% en dollars (+5% en euros) et a progressé aux Etats-Unis, au Canada et en Amérique Latine. En Europe, les ventes sont en baisse de 15% par rapport à 2012 dans un contexte macroéconomique toujours difficile.

5.2. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Rémunérations	(64 330)	(67 287)
Charge liée au paiement en actions	(15)	(100)
Retraite, médaille du travail	448	(188)
Participation	-	-
TOTAL	(63 897)	(67 575)

La diminution des charges de personnel provient essentiellement de la maison mère, notamment en raison de la diminution des effectifs et la mise en place du CICE pour 779K€.

Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	31/12/2013	31/12/2012
Ouvriers	439	466
Employés, techniciens & agents de maîtrise	594	611
Cadres	163	158
TOTAL	1 196	1 235

La diminution des effectifs de 39 salariés en 2013 provient essentiellement de la mise en place de la nouvelle organisation du site de production.

5.3. DOTATIONS AUX PROVISIONS

Se reporter à la note 6.12.

5.4. CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(17 400)	(15 393)
Locations et charges locatives	(13 206)	(13 243)
Sous-traitance générale	(1 637)	(2 239)
Publicités, publications et relations publiques	(8 223)	(9 737)
Transports	(3 316)	(4 054)
Personnel extérieur à l'entreprise	(5 336)	(8 174)
Entretiens et réparations	(3 017)	(3 292)
Déplacements, missions et réceptions	(1 906)	(2 194)
Assurances	(683)	(484)
Divers	(2 588)	(2 344)
TOTAL	(57 312)	(61 154)

Les charges externes ont diminué de 3,8M€ sur l'exercice.

Cette baisse provient essentiellement d'une diminution du personnel extérieur à l'entreprise sur Baccarat SA soit (2,6) M€, et des effets de change sur BPKK.

5.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat de change (perte)	(2 226)	(3 042)
Autres charges	(274)	(717)
Total autres charges d'exploitation	(2 500)	(3 759)
Résultat de change (gain)	5 619	2 283
Autres produits	1 710	2 566
Total autres produits d'exploitation	7 329	4 849
TOTAL	4 829	1 090

5.6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

- Les autres produits et charges opérationnels non-récurrents incluent :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Cession d'immobilisation corporelle	-	260
Cession d'immobilisation incorporelle	-	87
Provision pour risques divers	7	350
Total autres produits opérationnels	7	697
Cessions d'actifs corporels	(601)	(217)
Dépréciation / reprise écart d'acquisition		
Cessions d'actifs incorporels	(58)	(103)
Frais d'avocats assignation Concellior	(202)	-
Provision pour sortie de Baccarat Grèce	(638)	-
Provision pour frais d'avocats Baccarat Grèce	(100)	-
Frais e-commerce	-	(585)
Provision pour litige salarié	(960)	-
Frais de mise en place ERP	-	(846)
Frais de restructuration (charges salariales)	-	(281)
Provision pour contrôle fiscal	(20)	
Provision pour droit au bail Toulouse	(74)	-
Provision pour double loyer flagship boutique New York	(644)	(380)
Total autres charges opérationnels	(3 297)	(2 412)
TOTAL	(3 290)	(1 715)

Provision pour litige salarié :

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Parallèlement trente-deux employés ont formé devant le Conseil des Prud'hommes une demande d'indemnisation en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait de travailler dans une société ayant utilisé de l'amiante.

Les demandes de dommages et intérêts ont fait l'objet de provision pour risques au 31 décembre 2013 de 960 K€.

5.7. RÉSULTAT FINANCIER

5.7.1. Autres produits et charges financières

- Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Autres charges financières	(1 661)	(69)
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres charges financières	(1 661)	(69)
Revenus des actifs financiers	81	19
Autres produits financiers	(112)	933
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	(179)	871
Reprise des provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres produits financiers	(31)	952
TOTAL	(1 692)	883

5.7.2. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, la société Baccarat est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

Baccarat couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en autres éléments du résultat global soit en résultat financier selon le schéma suivant.

- En « Fair value hedge » (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeurs temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultats financiers.
- En « cash flow hedge » (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en autres éléments du résultat global si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultats financiers.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe Baccarat est le suivant :

Juste valeur des instruments dérivés en (K€)	31/12/2013			31/12/2012		
	TOTAL	Résultat	Autres éléments du résultat global	TOTAL	Résultat	Autres éléments du résultat global
Fair Value Hedge						
USD	61	61		30	30	
YEN	205	205		431	431	
TOTAL 1	266	266		461	461	
Cash Flow Hedge						
Variation valeur intrinsèque						
USD	42		42	61		61
YEN	662		662	735		735
Valeur temps et couverture inefficace						
USD	(3)	(3)		(7)	(7)	
YEN	12	12		-	-	
TOTAL 2	713	9	704	789	(7)	796
TOTAL 1 + 2	979	275	704	1 250	454	796
Juste valeur au 31/12/N-1	1 250	454	796	(1 159)	(417)	(742)
Variation de la juste valeur	(271)	(179)	(92)	2 409	871	1 538

Au 31 décembre 2013, l'impact résultat du retraitement sur instruments dérivés est de (179) K€ contre 871 K€ au 31 décembre 2012.

5.8. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.FE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 («impôts dus sur la base des bénéfices imposables»). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne «impôt sur le résultat». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présentée sur cette même ligne.

5.8.1. Evolution des postes de bilan

En milliers d'euros	31/12/ 2012	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	31/12/ 2013
Impôts courants						
Créance d'impôt	1 841	108	-	-	-	1 949
Dette d'impôt	(395)	(233)	-	185	90	(353)
Net	1 446	(125)	-	185	90	1 596
Impôts différés						
Actif	4 741	444	350		(151)	5 384
Passif	(1 047)	216	(10)	-	(140)	(981)
Net	3 694	660	340	-	(291)	4 403
Produit/Charge d'impôt totale		535				

5.8.2. Analyse des impôts différés

Le tableau d'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/ 2012	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion et autres	Solde 31/12/ 2013
Différences temporaires	2 812	521	-	-	3 333
Provisions réglementées	(938)	23	-	-	(915)
Crédit bail	-	-	-	-	-
Elimination des marges sur stocks	1 167	(36)	-	-	1 131
Engagements de retraite	(335)	146	319	-	130
Juste valeur des instruments financiers	(430)	61	32	-	(337)
Reclassement honoraires cristalroom	-	-	-	-	-
Provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	1 547	(130)	-	(302)	1 115
Ecart d'évaluation	17	6	-	-	23
Harmonisation des modes d'amortissement	(32)	(5)	-	-	(37)
Plan d'actions gratuites	-	-	-	-	-
CVAE	(118)	59	-	-	(59)
Dépréciation d'immobilisation	-	-	-	-	-
Autres retraitements	(1)	15	-	-	14
TOTAL	3 694	660	351	(302)	4 403

Les impôts différés relatifs à la sous consolidation Japon se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Différences temporaires	122	144
Elimination des marges s/ stocks	226	326
Engagement de retraite	359	485
Hamonisation des modes d'amortissement	406	577
Autres	2	15
TOTAL	1 115	1 547

Au 31 décembre 2012, l'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/ 2011	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion et autres	Solde 31/12/ 2012
Différences temporaires	2 619	193	-	-	2 812
Provisions réglementées	(936)	(2)	-	-	(938)
Crédit bail	-	-	-	-	-
Elimination des marges sur stocks	926	241	-	-	1 167
Engagements de retraite	(409)	74	-	-	(335)
Juste valeur des instruments financiers	399	(299)	(530)	-	(430)
Reclassement honoraires cristalroom	(18)	18	-	-	-
Provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	1 998	(211)	-	(240)	1 547
Ecart d'évaluation	16	1	-	-	17
Harmonisation des modes d'amortissement	(11)	(21)	-	-	(32)
Plan d'actions gratuites	-	-	-	-	-
CVAE	(177)	59	-	-	(118)
Dépréciation d' immobilisation	-	-	-	-	-
Autres retraitements	(41)	40	-	-	(1)
TOTAL	4 371	93	(530)	(240)	3 694

5.8.3. Réconciliation entre la charge d'impôt théorique au taux légal en France et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat de l'ensemble	(9 687)	(138)
Charge d'impôt réelle	(535)	208
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	28	14
Résultat consolidé avant impôt	(10 194)	84
Taux d'impôt légal en France	34,43%	34,43%
Produit (Charge) d'impôt théorique	3 510	(29)
Taux d'impôt effectif en France	5,25%	247,62%
Différences temporelles et permanentes	(2 490)	268
IDA sur paiement à base d'action	-	-
Différentiel de taux étranger		
<i>Baccarat Pacific KK</i>	(8)	(37)
<i>Baccarat Fareast</i>	(373)	(485)
<i>Baccarat Inc.</i>	104	1
Produit/Charge d'impôt réelle	535	(208)

En l'absence de visibilité suffisante sur la situation fiscale des exercices futurs, les IDA sur déficit et report déficitaire n'ont pas été activés.

5.8.4. Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2013, par filiales le montant de ces déficits et reports déficitaires n'entraînant pas d'activation des impôts différés :

en milliers d'euros	Pertes fiscales		IDA	
	Filiales	Pertes Fiscales Montant en €uros	Échéance	Taux impôt
Baccarat Inc.	697	2 021		
	1 147	2 022		
	641	2 026		
	935	2 027		
	3 289	2 028		
	3 096	2 029		
	504	2 030		
	856	2 031		
	11 166		2,5%	279
Baccarat Espagne	41	2015		
	174	2016		
	8	2017		
	34	2018		
	37	2024		
	295		30%	88
Baccarat UK	880	illimité	28%	246
Bt Grèce	80	2014		
	477	2015		
	561	2016		
	517	2017		
	316	2018		
	1 952		24%	468
Baccarat Far East	2 084	illimité		
	1 257	illimité8		
	3 341		16,5%	551
Baccarat France	24 927	illimité	34,43%	8 582
Total	42 559			10 216

6. BILAN CONSOLIDÉ

6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Au 31 décembre 2013, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1^{er} janvier 2013	3 130	11 005	14 135
Acquisitions	20	485	505
Cessions	-	(56)	(56)
Reclassements et autres variations	-	7	7
Change	(50)	(85)	(135)
Valeur brute au 31 décembre 2013	3 100	11 356	14 456
Amortissements au 1^{er} janvier 2013	(432)	(5 875)	(6 307)
Dotations	(82)	(2 200)	(2 282)
Sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	49	84	133
Amortissements au 31 décembre 2013	(465)	(7 991)	(8 456)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2013	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2013	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2013	2 698	5 130	7 828
Valeur nette au 31 décembre 2013	2 635	3 365	6 000

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année concernent principalement le complément du nouvel ERP et du nouveau site e.commerce, un concept Boutique, ainsi qu'un droit au bail pour la nouvelle Boutique Beaugrenelle à Paris.

- La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2012 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1^{er} janvier 2012	3 134	5 575	8 709
Acquisitions	25	3 396	3 421
Cessions	-	(925)	(925)
Reclassements et autres variations	-	3 009	3 009
Change	(29)	(50)	(79)
Valeur brute au 31 décembre 2012	3 130	11 005	14 135
Amortissements au 1^{er} janvier 2012	(450)	(5 236)	(5 686)
Dotations	(10)	(1 510)	(1 520)
Sorties	-	822	822
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	28	49	77
Amortissements au 31 décembre 2012	(432)	(5 875)	(6 307)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2012	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2012	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2012	2 684	339	3 023
Valeur nette au 31 décembre 2012	2 698	5 130	7 828

Deux projets majeurs ont vu le jour au cours de l'exercice 2012 :

- le lancement d'un nouveau site internet marchand aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant immobilisé au 31 décembre 2012 était de 1 819 K€.
- la mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre 2011 au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Le montant immobilisé au 31 décembre 2012 s'élevait à 4 476 K€.

6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2013 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobili- sations corporelles
	Terrains	Construc- tions	Installations techniques et outillages	Agence- ments boutiques et autres	Immobili- sations corporelles en-cours ⁽¹⁾	
Valeur brute au 1^{er} janvier 2013	394	4 028	76 285	23 643	3 164	107 514
Acquisitions	-	-	2 900	4 713	5 245	12 858
Cessions	-	-	(1 569)	(76)	-	(1 645)
Reclassements et autres variations	-	-	288	33	(328)	(7)
Change	-	-	(2 854)	(1 343)	-	(4 197)
Valeur brute au 31 décembre 2013	394	4 028	75 050	26 970	8 081	114 523
Amortissements au 1^{er} janvier 2013		(2 519)	(53 307)	(18 046)	-	(73 872)
Dotations		(71)	(3 850)	(1 788)	-	(5 709)
Reprises		-	-	-	-	-
Sorties		-	986	66	-	1 052
Reclassements et autres variations		-	-	-	-	-
Change		-	2 439	1 030	-	3 469
Amortissements au 31 décembre 2013		(2 590)	(53 732)	(18 738)	-	(75 060)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2013	-	-	-	-	-	-
Dotations		-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur (*)		-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations		-	-	-	-	-
Change		-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2013	394	1 509	22 978	5 597	3 164	33 642
Valeur nette au 31 décembre 2013	394	1 438	21 318	8 232	8 081	39 463

(1) Au 31 décembre 2013, les immobilisations en cours sont essentiellement liées aux travaux de reconstruction du FOUR A.

Les investissements de l'année concernent principalement Baccarat SA et se composent :

- 4.719 K€ : Le complément pour le nouveau Four
- 509 K€ : Les expositions et Salons
- 331 K€ : La nouvelle boutique Beaugrenelle à Paris
- 446 K€ : Les Moules
- 164 K€ : Les concessions
- 160 K€ : L'atelier de préparation Cristal Couleur
- 160 K€ : L'optimisation et l'adaptation de l'organisation de la lumière
- 135 K€ : Divers matériels informatiques.

• La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2012 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
		Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	
Valeur brute au 1^{er} janvier 2012	394	4 028	75 628	22 011	3 987	106 048
Acquisitions	-	-	3 255	2 679	2 330	8 264
Cessions	-	-	(1 034)	(326)	-	(1 360)
Reclassements et autres variations	-	-	146	(49)	(3 155)	(3 058)
Change	-	-	(1 710)	(672)	2	(2 380)
Valeur brute au 31 décembre 2012	394	4 028	76 285	23 643	3 164	107 514
Amortissements au 1^{er} janvier 2012		(2 447)	(52 054)	(17 659)	-	(72 160)
Dotations		(72)	(3 562)	(1 277)	-	(4 911)
Reprises		-	-	-	-	-
Sorties		-	849	295	-	1 144
Reclassements et autres variations		-	-	49	-	49
Change		-	1 460	546	-	2 006
Amortissements au 31 décembre 2011		(2 519)	(53 307)	(18 046)	-	(73 872)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2012	-	-	-	-	-	-
Dotations		-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur (*)		-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations		-	-	-	-	-
Change		-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2012	394	1 581	23 574	4 352	3 987	33 888
Valeur nette au 31 décembre 2012	394	1 509	22 978	5 597	3 164	33 642

6.3. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

6.3.1. Evolution de la valeur d'équivalence

En milliers d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à l'ouverture	37		37	50		50
Part dans le résultat de l'exercice			(28)			(13)
Dividendes versés			-			-
Sortie de périmètre			-			-
Effet des variations de change			-			-
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture			9			37

En milliers d'euros	31/12/2012	Acquisition/ Augmentation de %	Sortie / Diminution de %	Dividendes et transfert de résultat	Effet de conversion	31/12/2013
Baccarat Real Estate	(2)	-	-	-	-	(2)
SVD Bonhomme	27	-	-	(27)	-	-
Sous-total	25	-	-	(26)	-	(1)
Impôts	12	-	-	(2)	-	10
Titres mis équivalence	37	-	-	(28)	-	9

6.3.2. Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	0,00%	-	-	0,00%	-	-
SVD Bonhomme	40,00%	37	(28)	40,00%	51	(14)
TOTAL	9	37	(28)	37	51	(14)

6.3.3. Informations agrégées des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	SVD Bonhomme
Actif	325
Passif	325
Compte de résultat	(75)
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	282

6.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les «Autres actifs financiers» sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courants et de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
Valeur brute au 1^{er}/01/2013	3 324	Valeur brute au 1^{er}/01/2012	3 445
Acquisitions/Emissions	89	Acquisitions/Emissions	163
Cessions	(3)	Cessions	(1)
Remboursements	-	Remboursements	-
Transferts et autres	250	Transferts et autres	70
Change	(604)	Change	(353)
Valeur brute au 31/12/2013	3 056	Valeur brute au 31/12/2012	3 324
Amortissements au 1^{er}/01/2013	-	Amortissements au 1^{er}/01/2012	-
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	-
Amortissements au 31/12/2013	-	Amortissements au 31/12/2012	-
Perte de valeur au 1^{er}/01/ 2013	-	Perte de valeur au 1^{er}/01/ 2012	-
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 31/12/2013	-	Perte de valeur au 31/12/2012	-
Valeur nette au 1^{er}/01/ 2013	3 324	Valeur nette au 1^{er}/01/ 2012	3 445
Valeur nette au 31/12/2013	3 056	Valeur nette au 31/12/2012	3 324

6.5. STOCKS

En milliers d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et approvisionnements	2 844	(915)	1 929	2 351	(565)	1 786
En cours de production	11 007	(3 528)	7 479	12 065	(2 124)	9 941
Produits intermédiaires et finis	29 412	(2 147)	27 265	31 706	(2 723)	28 983
Marchandises	191	(6)	185	284	(31)	253
TOTAL	43 454	(6 596)	36 858	46 406	(5 443)	40 963

La variation de stock net au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1^{er} janvier 2013	46 406	(5 443)	40 963
Variation du stock brut	(1 641)		(1 641)
Variation de la provision pour dépréciation		(1 341)	(1 341)
Effets des variations de change	(1 311)	188	(1 123)
Solde au 31 décembre 2013	43 454	(6 596)	36 858

6.6. CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	23 287	(674)	22 613	25 802	(781)	25 021

• L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2013 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non-échues	Total
Clients bruts	12 307	305	414	1 166	14 192	9 095	23 287
Provisions					(674)	-	(674)
Clients nets au 31/12/2013	12 307	305	414	1 166	13 518	9 095	22 613

• L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2012 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non-échues	Total
Clients bruts	13 572	2 738	1 412	465	18 187	7 615	25 802
Provisions					(781)	-	(781)
Clients nets au 31/12/2012	13 572	2 738	1 412	465	17 406	7 615	25 021

Les 10 premiers clients du groupe représentent 24% de notre chiffre d'affaires au 31 décembre 2013.

6.7. AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Avances et acomptes	241	398
Créances fiscales	3 429	2 156
Comptes courants	-	-
Autres créances	937	1 452
Charges constatées d'avance	4 199	5 945
Total	8 806	9 951

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les loyers de boutiques aux Etats-Unis et en Chine, ainsi que diverses charges d'exploitation.

6.8. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	Comptes courants	Instruments financiers	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2013	851	2	199	1 250	2 302
Acquisitions/Emissions	1	-	-	-	1
Cessions / Remboursements	(27)	-	-	-	(27)
Variation de juste valeur	-	-	-	(272)	(272)
Transferts et autres	(249)	-	53	-	(196)
Change	(148)	-	(33)	-	(181)
Au 31 décembre 2013	428	2	219	978	1 627

6.9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	26 400	6 699
Effet de la variation du taux de change	55	(61)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(1 397)	19 762
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice	25 058	26 400
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	25 148	32 622
Placements à moins de 3 mois	(90)	(17)
Banques créditrices	-	(6 205)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	25 058	26 400

Au 31 décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en 16 273 K€ de solde des comptes bancaires, contre 10 750 K€ au 31 décembre 2012, et de 8 830 K€ de SICAV monétaires souscrites par Baccarat S.A, comparé à 21 745 K€ au 31 décembre 2012.

6.10. CAPITAUX PROPRES

Capital Social

Le capital social au 31 décembre 2013 est de 20 767 825 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Au cours de l'exercice 2012, Baccarat a procédé à une augmentation de capital réservée au fonds d'investissement Catterton Partners, qui a investi 27,5 M€ dans la société et détient désormais 22% du capital, devenant le deuxième actionnaire de Baccarat derrière Groupe du Louvre.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie attribuables à des transactions couvertes qui ne se sont pas encore produites.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur comprend la variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés ou dépréciés.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

Au cours de l'exercice 2008, un plan de stock-options et un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place.

6.11. PAIEMENT À BASE D'ACTIONS

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Ce plan d'attribution d'options de souscription d'actions est réservé aux seuls cadres de premier niveau, membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon).

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les bénéficiaires d'actions gratuites sont uniquement les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options. Seuls les collaborateurs détenteurs d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée de plus d'un an à la date du plan sont concernés.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2008, 29 000 options de souscription d'actions ont été consenties au prix de 212 € à 12 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008 et une date d'échéance du 12 juin 2013.

Au cours de l'exercice 2008, 11 087 actions gratuites au prix de 212 € ont été attribuées à 778 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008, une date définitive d'attribution du 11 juin 2010 et une date de fin de période d'incessibilité au 12 juin 2012.

6.11.1. Contexte

Baccarat octroie à ces salariés des avantages de type « Share Based payments ». Ces avantages sont précisés par la norme IFRS 2 et ont fait l'objet d'une évaluation spécifique par un actuaire.

Le premier plan concerne l'attribution des actions gratuites dont les bénéficiaires sont des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe (Baccarat SA ou filiales françaises).

Le second plan concerne l'attribution de stock-options à un collaborateur clé de Baccarat.

6.11.2. Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix

Modèle d'évaluation

Les modèles d'évaluation les plus fréquemment employés pour le pricing des options sur les marchés financiers sont :

- la formule fermée, dite de Black et Scholes ;
- les modèles binomiaux ou trinomial ;
- les simulations de Monte Carlo.

L'évaluation présentée est calculée avec la formule de Black et Scholes. En effet, en l'absence de dividende et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte Carlo ou des arbres binomiaux ou trinomial.

Outre les principales hypothèses citées dans ce rapport, les différences de valorisation entre les trois méthodes peuvent provenir principalement du fait de l'existence de dividendes, de condition d'octroi des stock-options dépendant de l'évolution du cours ou de simulations de Monte Carlo réalisées avec d'autres loi que des browniens.

Hypothèses de volatilité

La volatilité historique a été calculée sur la période de 5 ans précédent la date d'octroi. Elle est de 42,55%.

Taux sans risque

On considère le taux des emprunts d'état de la durée correspondante au plan considéré, fourni par l'Agence France Trésor (AFT). Le taux sans risque de maturité 5 ans est de 4,42%.

Dividendes

Les dividendes sont considérés nuls pour les prochaines années.

Hypothèses de turn-over

L'hypothèse de turn-over émise par Baccarat est de 1%.

Résultat des évaluations

Le tableau ci-dessous indique le coût total attendu du plan (avec prise en compte du turn-over) estimé au 31 décembre 2012.

	Coût probabilisé du plan au 31/12/2012 en K€
Plan 1	2 020
Plan 2	1 313
Total	3 333

Le tableau suivant présente la charge au 31 décembre 2012 sur la base des coûts unitaires pour les différents plans attribués :

Plan 1	Date d'Octroi	Nature	Date d'acquisition des droits	Nombre d'options ou actions	Prix d'exercice	Prix unitaire d'option ou action	Coût total attendu du plan à la date de calcul	Charge cumulée sur l'exercice 2011 en Keuros	Charge cumulée sur l'exercice 2012 en Keuros
Plan 1	10/06/2008	Action gratuite	10/06/2010	10 200	-	198	2 020	2 020	2 020
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2009	6 500	212	82	534	534	534
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2010	5 500	212	82	451	451	451
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2011	3 000	212	82	246	246	246
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2012	1 000	212	82	82	73	82
							3 333	3 324	3 333

Aucun complément de charge n'a été passé au 31 décembre 2013.

6.12. PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour litiges sociaux	498	500
Autres provisions pour risques	881	218
Total provisions à caractère courant	1 379	718
Provisions pour litiges	1 080	4
Autres provisions pour risques	95	95
Autres provisions pour charges	1 211	989
Total provisions à caractère non courant	2 386	1 088

Au 31 décembre 2013, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolués de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/ 2012	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Change	Autres et reclasse- ments	31/12/ 2013
Provisions pour litiges	500	110	(1)	(111)	-	-	498
Autres provisions pour risques	218	663	-	-	-	-	881
Total provisions à caractère courant	718	773	(1)	(111)	-	-	1 379
Provisions pour litiges	4	1 080	(4)	-	-	-	1 080
Autres provisions pour risques	95	-	-	-	-	-	95
Autres provisions pour charges	989	222	-	-	-	-	1 211
Total provisions à caractère non courant	1 088	1 302	(4)	-	-	-	2 386

Le Groupe connaît des litiges avec des salariés et certains clients qui font l'objet de provisions dans les comptes en fonction de l'estimation du risque effectuée par la Direction. Aucun litige n'étant individuellement significatif à l'échelle du Groupe.

La Société fait également l'objet d'un litige avec son bailleur pour la boutique de la Madeleine à Paris (établissement Damon Delente) qui a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Provision pour litige salarié :

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Parallèlement trente-deux employés ont formé devant le Conseil des Prud'hommes une demande d'indemnisation en réparation du préjudice d'anxiété qu'ils estiment avoir subi du fait de travailler dans une société ayant utilisé de l'amiante.

Les demandes de dommages et intérêts ont fait l'objet de provision pour risques au 31 décembre 2013 de 960 K€.

6.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2012	Dotations	Reprises	Montant reconnu en AERG	Changement de méthode	Change	31/12/2013
Engagements de retraite							
France	5 179	217	(321)	(338)	1 172	-	5 909
Engagements de retraite							
Etats-Unis	676	(74)	(284)	(145)	311	(27)	457
Engagements de retraite							
Japon	19	338	(496)	11	70	5	(53)
Engagements de retraite complémentaire France	1 839	304	(83)	-	-	-	2 060
Engagements de retraite	7 713						
785	(1 184)	(472)	1 553	(22)	8 373		
Médaille du travail	661	-	(49)	-	-	-	612
TOTAL	8 374	785	(1 233)	(472)	1 553	(22)	8 985

Changement de méthode comptable

L'amendement 2011 à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 5 juin 2012.

Le Groupe a choisi d'appliquer cette norme amendée dans les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Les principales différences avec la norme IAS 19 actuelle sont les suivantes :

Comptabilisation des écarts actuariels :

Les écarts actuariels sont obligatoirement reconnus en réserve en «Autres éléments du résultat global» (OCI). Les modalités de reconnaissance des écarts actuariels selon la règle du corridor ou en résultat, méthode utilisée par le Groupe l'an passé, sont supprimées.

L'amendement IAS 19 a été appliqué rétrospectivement conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ce qui a généré un ajustement des capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2013 à hauteur de (1 044) K€.

Régimes de retraite financés par des actifs :

Le rendement attendu à long terme des actifs de régime est remplacé par un produit financier calculé sur la base du taux d'actualisation utilisé pour la dette. L'écart entre le rendement réel et ce produit financier est comptabilisé en OCI.

L'évolution des engagements envers le personnel sur les cinq dernières années se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Engagements de retraite France	4 406	4 653	4 903	5 179	5 909
Engagements de retraite Etats-Unis	487	601	569	676	457
Engagements de retraite Japon	602	546	334	19	(53)
Engagements de retraite complémentaire France	2 003	1 792	1 830	1 839	2 060
Engagements de retraite	7 498	7 592	7 636	7 713	8 373
Médaille du travail	571	565	573	661	612
TOTAL	8 069	8 157	8 209	8 374	8 985

Les provisions au 31 décembre 2013 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2012 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaire, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19.

Ils concernent :

6.13.1 France

L'intégralité des engagements de retraite est provisionnée pour un montant de 5 909 K€. Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi au 31 décembre 2013 :

Exercice 2013 (En milliers d'euros)	Baccarat IFC	Baccarat Médailles	Baccarat Retraite Chapeau	Baccarat Total	Damon Delente IFC	Damon Delente Médailles	Damon Delente Total
Variation de la valeur des engagements							
Valeur des engagements de début d'année	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(25)	(4)	(29)
Coût des services rendus de l'exercice	(283)	(41)	-	(323)	(2)	(1)	(3)
Coût de l'actualisation	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)	(0)	(1)
Prestations payées	319	42	83	444	10	-	10
Modification de régime	-	-	-	-	-	-	-
Changements d'hypothèses	95	10	-	106	1	0	1
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Réductions / cessations	-	-	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	208	54	32	294	2	1	3
Valeur des engagements de fin d'exercice	(5 482)	(612)	(2 469)	(8 562)	(15)	(4)	(19)
Variation de la valeur des fonds d'assurance							
Valeur des fonds de début d'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Contributions employeur de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Rendement réel du fonds	-	-	-	-	-	-	-
Valeur des fonds de fin d'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Coût des prestations définies de l'exercice							
Coût des services rendus de l'exercice	(283)	(41)	-	(323)	(2)	(1)	(3)
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-
Réduction / cessation	-	-	-	-	-	-	-
Total coût des services	(283)	(41)	-	(323)	(2)	(1)	(3)
Coût de l'actualisation	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)	(0)	(1)
Produit d'intérêts généré par les actifs	-	-	-	-	-	-	-
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)	(0)	(1)
Total	(433)	(58)	(80)	(571)	(3)	(1)	(4)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net							
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques:	(4)	(0)	-	(4)	(0)	(0)	(0)
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses financières	99	11	-	110	1	0	1
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	208	54	32	294	2	1	3
Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au produit d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-
Total	303	64	32	400	3	1	4
Variation du (passif) / de l'actif net							
(Passif) / actif de début d'exercice:	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(25)	(4)	(29)
Variation de périmètre:	-	-	-	-	-	-	-
Montant reconnu en résultat:	(433)	7	(80)	(506)	(3)	0	(2)
Décaissements (prestations et contributions payées par l'employeur) :	319	42	83	444	10	-	10
Montant reconnu en autres éléments du résultat global :	303	-	32	335	3	-	3
(Passif) / actif de fin d'exercice :	(5 482)	(612)	(2 469)	(8 562)	(15)	(4)	(19)

Exercice 2013 (En milliers d'euros)	Baccarat IFC	Baccarat Médailles	Baccarat Retraite Chapeau	Baccarat Total	Damon Delente IFC	Damon Delente Médailles	Damon Delente Total
Cumul des montants reconnus en Autres Elements du Résultat Global							
Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice	(1 293)	-	(527)	(1 820)	16	-	16
Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice	303	-	32	335	3	-	3
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice	(990)	-	(495)	(1 485)	19	-	19
Impôts différés (34,43%)	341	-	170	511	(7)	-	(7)
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice	(649)	-	(324)	(974)	13	-	13

Exercice 2014 (En milliers d'euros)	Baccarat IFC	Baccarat Médailles	Baccarat Retraite Chapeau	Baccarat Total	Damon Delente IFC	Damon Delente Médailles	Damon Delente Total
Charge de l'exercice							
Coût des services rendus de l'exercice	(267)	(37)	-	(304)	(3)	(1)	(4)
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-
Réduction / cessation	-	-	-	-	-	-	-
Total coût des services	(267)	(37)	-	(304)	(3)	(1)	(4)
Coût de l'actualisation	(160)	(17)	(79)	(256)	(0)	(0)	(1)
Produit d'intérêts généré par les actifs	-	-	-	-	-	-	-
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(160)	(17)	(79)	(256)	(0)	(0)	(1)
Total coût des prestations définies de l'exercice	(427)	(54)	(79)	(559)	(4)	(1)	(4)

La charge nette comptabilisée au cours de la période est de 104K€.

Au 31 décembre 2012, l'engagement s'élevait à 5 179 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2011 (En milliers d'euros)	Baccarat IFC	Baccarat Médailles	Baccarat Retraite Chapeau	Baccarat Total	Damon Delente Total
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Transfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services	(211)	(34)	-	(245)	(3)
Coût de l'actualisation	(169)	(23)	(92)	(283)	(2)
Prestations payées dans l'année	92	46	82	220	-
Modification de régime	-	-	-	-	-
Restructuring	-	-	-	-	-
Reductions / cessations	-	-	-	-	-
Cession/acquisitions	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels	(226)	11	(10)	(225)	25
Changement d'hypothèses	(994)	(79)	(517)	(1 590)	(7)
Entrées de l'année	(14)	(4)	-	(18)	-
Valeur des engagements de fin d'année	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(29)
Valeur des fonds de début d'année	-	-	-	-	-
Valeur des fonds de fin d'année	-	-	-	-	-
Charge de l'année					
Coût des services	(211)	(34)	-	(245)	(3)
Coût de l'actualisation	(169)	(23)	(92)	(283)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels	6	(77)	-	(71)	1
Restructuring	-	-	-	-	-
Reductions / cessations	-	-	-	-	-
Cession/acquisition	-	-	-	-	-
Total	(374)	(134)	(92)	(600)	(3)
Provision de début d'année	(4 678)	(573)	(2 006)	(7 256)	(55)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture	-	-	-	-	-
Transfert de provision (fusion, absorption...)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition	-	-	-	-	-
Charge de l'année	(374)	(134)	(92)	(600)	(3)
Prestations payées par l'employeur	92	46	82	220	-
Contributions employeur de l'année	-	-	-	-	-
Provision de fin d'année	(4 960)	(661)	(2 015)	(7 636)	(58)
Valeur des engagements de fin d'année	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(29)
Valeur des fonds de fin d'année	-	-	-	-	-
(Insuffisance) / Surplus	(5 671)	(661)	(2 503)	(8 835)	(29)
Modifications de régimes restant à amortir	-	-	-	-	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir	(711)	-	(488)	(1 199)	29
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année	(4 960)	(661)	(2 015)	(7 636)	(58)

Exercice 2013 (En milliers d'euros)	Baccarat IFC	Baccarat Médailles	Baccarat Retraite Chapeau	Baccarat Total	Damon Delente Total
Charge de l'exercice					
Coût des services rendus de l'exercice	(283)	(41)	-	(323)	(3)
Coût des services passés	-	-	-	-	-
Réduction / cessation	-	-	-	-	-
Total coût des services	(283)	(41)	-	(323)	(3)
Coût de l'actualisation	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)
Produit d'intérêts généré par les actifs	-	-	-	-	-
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(150)	(17)	(80)	(247)	(1)
Total coût des prestations définies de l'exercice					
	(433)	(58)	(80)	(571)	(4)

La charge nette comptabilisée au cours de la période est de 276 K€.

Par ailleurs depuis le 1^{er} janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 4,75 %. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 2 060 K€. La charge nette comptabilisée au cours de la période est de 221K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître au 31 décembre 2013 les résultats suivants :

En milliers d'euros

Taux d' actualisation	Dette actuarielle au 31/12/2013	Coût des services 2014	Coût financier 2014
2,25%	5 780	291	140
2,75%	5 635	280	150
3,00%	5 496	270	159
3,25%	5 363	261	169
3,50%	5 237	252	178

6.13.1. FILIALES ÉTRANGÈRES

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 54 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés). L'engagement au 31 décembre 2013 s'élève à 457 K€.

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2013 (En milliers d'euros)	Baccarat US
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'exercice	(1 754)
Coût des services rendus de l'exercice	(15)
Coût de l'actualisation	(56)
Prestations payées	162
Modification de régime	-
Changements d'hypothèses	112
Variation de périmètre	-
Réductions / cessations	-
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	18
Ecart de change	64
Valeur des engagements de fin d'exercice	(1 470)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'exercice	1 010
Contributions employeur de l'exercice	152
Prestations payées par le fonds	(161)
Variation de périmètre	-
Rendement réel du fonds	52
Ecart de change	(40)
Valeur des fonds de fin d'exercice	1 013
Coût des prestations définies de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice	(15)
Coût des services passés	-
Réduction / cessation	-
Total coût des services	(15)
Coût de l'actualisation	(56)
Produit d'intérêts généré par les actifs	34
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(22)
Total	(37)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net	
(Pertes) et gains actuariels	-
liés aux changements d'hypothèses démographiques	(4)
(Pertes) et gains actuariels	-
liés aux changements d'hypothèses financières	116
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	18
Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au produit d'intérêts	18
Total	148
Variation du (passif) / de l'actif net	
(Passif) / actif de début d'exercice	(744)
Variation de périmètre	-
Montant reconnu en résultat	(37)
Décaissements (prestations et contributions payées par l'employeur)	153
Montant reconnu en autres éléments du résultat global	148
Ecart de change	24
(Passif) / actif de fin d'exercice	(457)

Exercice 2013 (En milliers d'euros)

Baccarat US

Cumul des montants reconnus**en Autres Elements du Résultat Global**

Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice	(140)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice	148
Ecart de change	3
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice	10
Impôts différés	-
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice	-

Exercice 2014 (En milliers d'euros)

Baccarat US

Charge de l'exercice

Coût des services rendus de l'exercice	(15)
Coût des services passés	-
Réduction / cessation	-
Total coût des services	(15)
Coût de l'actualisation	(60)
Produit d'intérêts généré par les actifs	44
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(17)
Total coût des prestations définies de l'exercice	(31)

La charge nette (hors effet de change) comptabilisé au cours de la période est de 457 K€.

L'engagement au 31 décembre 2012 s'élevait à 676 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2012 (En milliers d'euros)	Baccarat US
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(1 753)
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(70)
Prestations payées dans l'année :	176
Modification de régime :	-
Restructuring :	-
Réductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels :	(133)
Ecart de change	42
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 754)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	-
Valeur des fonds de début d'année :	987
Contributions employeur de l'année :	163
Prestations payées par le fonds :	(175)
Réductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	59
Ecart de change	(24)
Valeur des fonds de fin d'année :	1 010
Charge de l'année	-
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(70)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	68
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	(264)
Restructuring :	-
Réductions / cessations :	-
Total :	(283)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	-
Provision de début d'année :	(323)
Charge de l'année :	(283)
Prestations payées par l'employeur :	1
Contributions employeur de l'année :	163
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-
Ecarts de change	9
Provision de fin d'année :	(433)
Couverture financière	-
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 754)
Valeur des fonds de fin d'année :	1 010
(Insuffisance) / Surplus :	(744)
Modifications de régimes restant à amortir :	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	311
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(433)

Exercice 2013 (En milliers d'euros)

Baccarat US

Charge de l'exercice

Coût des services rendus de l'exercice:	(16)
Coût des services passés:	-
Réduction / cessation:	-
Total coût des services:	(16)
Coût de l'actualisation:	(57)
Produit d'intérêts généré par les actifs:	61
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	3
Total coût des prestations définies de l'exercice:	(13)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au 31 décembre 2012 était de 121 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2013 :

- Taux d'actualisation : 4,30%
- Taux de placement des actifs : 4,30 %
- Table de mortalité : PPA 2014 pour les hommes et les femmes
- Inflation : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Hypothèse de mariage (rente réversible à 50%) : 80% des bénéficiaires sont supposés mariés avec les femmes 3 ans plus jeunes que les hommes.

Japon

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2013 s'élève à (53) K€.

Exercice 2013 (En milliers d'euros)	Baccarat Japon
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'exercice	(3 339)
Coût des services rendus de l'exercice	(346)
Coût de l'actualisation	(38)
Prestations payées	121
Modification de régime	-
Changements d'hypothèses	6
Variation de périmètre	-
Réductions / cessations	-
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	(14)
Ecart de change	800
Valeur des engagements de fin d'exercice	(2 810)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'exercice	3 237
Contributions employeur de l'exercice	510
Prestations payées par le fonds	(121)
Variation de périmètre	-
Rendement réel du fonds	33
Ecart de change	(796)
Valeur des fonds de fin d'exercice	2 863
Coût des prestations définies de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice	(346)
Coût des services passés	-
Réduction / cessation	-
Total coût des services	(346)
Coût de l'actualisation	(38)
Produit d'intérêts généré par les actifs	37
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(1)
Total	(347)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net	
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques	(173)
(Pertes) et gains actuariels liés aux changements d'hypothèses financières	179
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	(14)
Rendement des actifs du régime supérieur / (inférieur) au produit d'intérêts	(4)
Total	(12)
Variation du (passif) / de l'actif net	
(Passif) / actif de début d'exercice	(101)
Variation de périmètre	-
Montant reconnu en résultat	(347)
Décaissements (prestations et contributions payées par l'employeur)	510
Montant reconnu en autres éléments du résultat global	(12)
Ecart de change	4
(Passif) / actif de fin d'exercice	53

Exercice 2013 (En milliers d'euros)	Baccarat Japon
--	-------------------

Cumul des montants reconnus en Autres Elements du Résultat Global	
Cumul des montants reconnus en AERG de début d'exercice	(38)
Réévaluations du (passif) / de l'actif net de l'exercice	(12)
Ecart de change	10
Cumul des montants reconnus en AERG de fin d'exercice	(40)
Impôts différés	-
Cumul net des montants reconnus en AERG de fin d'exercice	-

Exercice 2014 (En milliers d'euros)	Baccarat Japon
--	-------------------

Charge de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice	(326)
Coût des services passés	-
Réduction / cessation	-
Total coût des services	(326)
Coût de l'actualisation	(37)
Produit d'intérêts généré par les actifs	37
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	1
Total coût des prestations définies de l'exercice	(325)

La charge nette (hors effet de change) comptabilisée au cours de l'exercice est de 158 K€.

L'engagement au 31 décembre 2012 s'élevait à 19 K€.

Exercice 2012 (En milliers d'euros)	Baccarat Japon
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(3 203)
Coût des services :	(388)
Coût de l'actualisation :	(40)
Prestations payées dans l'année :	36
Modification de régime :	-
Restructuring :	-
Réductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels :	(28)
Ecart de change	285
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 339)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	2 829
Contributions employeur de l'année :	686
Prestations payées par le fonds :	(36)
Réductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	24
Ecart de change	(265)
Valeur des fonds de fin d'année :	3 237
Charge de l'année	
	-
Coût des services :	(388)
Coût de l'actualisation :	(40)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	35
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
Total :	(393)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(325)
Charge de l'année :	(393)
Prestations payées par l'employeur :	-
Contributions employeur de l'année :	686
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-
Ecart de change	14
Provision de fin d'année :	(18)
Couverture financière	
	-
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 339)
Valeur des fonds de fin d'année :	3 237
(Insuffisance) / Surplus :	(101)
Modifications de régimes restant à amortir :	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	(83)
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(18)

Exercice 2013 (En milliers d'euros)	Baccarat Japon
--	-------------------

Exercice 2013 (en €)	
Charge de l'exercice	
Coût des services rendus de l'exercice:	(391)
Coût des services passés:	-
Réduction / cessation:	-
Total coût des services:	(391)
Coût de l'actualisation:	(43)
Produit d'intérêts généré par les actifs:	42
Total des intérêts nets sur le (passif) / l'actif	(1)
Total coût des prestations définies de l'exercice :	(392)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de l'exercice était de 305 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2013 :

- Taux d'actualisation : 1,30 %
- Taux d'évolution des salaires et mobilité : taux par âge équivalent à une moyenne de 4,29%
- Age de départ : 60 ans
- Table de mortalité : 20^{ème} table nationale hommes / femmes.

6.13.2. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre 2013 est de 70 818 heures.

6.14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Passifs non courants (échéances à + d'1 an)		
Prêts bancaires garantis	19 699	1 760
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	1 382	0
Autres	5 149	74
TOTAL	26 230	1 834
Passifs courants (échéances à - d'1 an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	3 253	1 760
Banque créditrice	0	6 205
Prêts bancaires non-garantis	7 344	19 768
Intérêts courus non échus	90	17
Juste valeur des instruments financiers	0	0
Comptes courants passifs	186	5 000
Autres	-24	530
TOTAL	10 849	32 941

Les lignes de crédit ont été renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties. Ces lignes ont été maintenues jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord.

Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élevait à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Baccarat a signé le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée

fin juin 2012 par la société. (cf. notes « Faits significatifs de la période », N°2.2 – Risque de Liquidité et N°7 –Engagements hors bilan)

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties et d'engagements financiers (ratios financiers / covenants)

Ces dernières consistent en le nantissement :

- des marques françaises Baccarat,
- des titres des principales filiales de la Société,
- des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation),
- ainsi que la cession en Dailly des créances commerciales (pour le crédit renouvelable).

Les principaux engagements financiers portent sur les ratios financiers relatifs aux ratios de levier (dettes financières consolidées/EBE consolidé), ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes), ratio de fonds propres (Dettes financières consolidées/Capitaux propres), ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Dettes financières) et des niveaux d'investissements autorisés.

De plus, OSEO Industrie a mis à la disposition de la Société un crédit complémentaire à moyen terme d'un montant de 2 M€, d'une durée de 4 ans affecté au financement d'investissements industriels à la Manufacture et ce, moyennant le nantissement des fonds de commerce afférents aux boutiques de Nancy, Strasbourg et Paris (Place des Etats-Unis et rue de la Paix).

Compte tenu de ces nouveaux accords de financement, l'avance de 5 000 K€ consentie par Société du Louvre à Baccarat S.A. a été reclassée en passifs non courants à partir du 30 juin 2013.

Covenants bancaires

La renégociation des lignes de crédit est soumise au respect de certains covenants, à savoir le respect des ratios suivants :

- Ratio de levier ≤ 3
- Ratio de couverture des frais financiers $\geq 4,5$
- Ratio de fonds propres ≤ 1
- Ratio de couverture du service de la dette ≥ 1
- Excédent de cash Flow

En application des hypothèses actuellement retenues par Baccarat, le ratio de couverture du service de la dette n'est pas respecté au 31 décembre 2013.

Une réunion s'est tenue avec les banques le 13 février 2014.

La société a décidé de procéder à la demande de Waiver du ratio concerné en accord avec les banques, ces dernières n'ont pas exigé le remboursement de la dette.

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants au 31 décembre 2013 :

	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Échéance	au 31/12/2013							
					Valeur Nominale			Valeur Comptable				
					KDevises	Taux	Keuros	KDevises	Taux	Keuros		
Passifs non courants												
<u>Prêts bancaires non garantis</u>												
	JPY	F	1,81%	2012				1 382			1 382	
	JPY	F	1,48%	2013								
	JPY	V	1,63%	2014								
	JPY	V	1,52%	2015	200 000	144,72	1 382	200 000	144,72	1 382		
<u>Prêts bancaires garantis</u>												
								34 580			24 699	
	EUR	F	2,88%	2017	2 000	1,00	2 000	1 153	1,00	1 153		
	EUR	V	3,73%	2018	16 000	1,00	16 000	12 000	1,00	12 000		
	EUR	V	3,72%	2019	11 580	1,00	11 580	7 500	1,00	7 500		
	EUR							-954	1,00	-954		
	EUR	V		2019	5 000	1,00	5 000	5 000	1,00	5 000		
<u>Autres</u>												
	EUR										149	
	EUR										25	
	EUR											
	JPY							17 902			144,72 124	
Total Passifs non courants											26 230	
Passifs courants												
<u>Part courante des prêts bancaires non garantis</u>												
	JPY	V	1,52%	2014	200 000	144,72	1 382	2 764	200 000	144,72	1 382	2 764
	JPY	V	1,52%	2014	200 000	144,72	1 382		200 000	144,72	1 382	
	JPY	F	2,48%	2012								
	JPY	F	2,03%	2012								
	JPY	V	1,52%	2012								
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>												
	EUR	F	2,88%					489			489	
	EUR							1,00			489	
<u>Facilité bancaire et crédits court terme non garantis</u>												
	JPY			2013	1 350 000	144,72	9 328	9 425	983 124	144,72	6 793	6 890
	EUR			2013	97	1,00	97		97	1,00	97	
<u>Facilité bancaire et crédits court terme garantis</u>												
	USD			2013	760	1,3790	551	551	760	1,3790	551	641
	EUR			2013								
	EUR			2012				0			0	
	EUR							0			0	
	EUR							0			0	
	EUR							89				
<u>Autres</u>												
	EUR							49			65	
	EUR							0				
	EUR							0				
	JPY							5 279			144,72 36	
	EUR							-20			1,00 -20	
Total Passifs courants											10 850	
Total des passifs											37 079	
<u>Total des passifs</u>											<u>37 079</u>	
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>											<u>110</u>	
	EUR							49				
	EUR							25				
	EUR							36				
Total des passifs portant intérêts											36 969	

Au 31 décembre 2012, les termes et conditions des emprunts en cours étaient les suivants :

	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Échéance	au 31/12/2012					
					Valeur Nominale			Valeur Comptable		
					KDevise	Taux	Keuros	KDevise	Taux	Keuros
Passifs non courants										
<u>Prêts bancaires non garantis</u>										
	JPY	F	1,81%	2012			1 760			1 760
	JPY	F	1,48%	2013						
	JPY	V	1,63%	2014	200 000	113,61	1 760	200 000	113,61	1 760
	JPY	V	1,52%	2015						
<u>Prêts bancaires garantis</u>										
							0			0
	EUR	F	2,88%	2017	0	1,00	0	0	1,00	0
	EUR	V	3,73%	2018						
	EUR	V	3,72%	2019						
	EUR	V		2019						
<u>Autres</u>										
	EUR								49	74
	EUR								25	
	EUR									
	JPY									
Total Passifs non courants										
1 834										
Passifs courants										
<u>Part courante des prêts bancaires non garantis</u>										
	JPY	V	1,52%	2014			1 760			1 760
	JPY	V	1,52%	2014	200 000	113,61	1 760	200 000	113,61	1 760
	JPY	F	2,48%	2012						
	JPY	F	2,03%	2012						
	JPY	V	1,52%	2012						
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>										
	EUR	F	2,88%							
<u>Facilité bancaire et crédits court terme non garantis</u>										
	JPY			2013	1 350 000	113,61	11 883	1 231 942	113,61	10 844
	EUR			2013	137	1,00	137	137	1,00	137
<u>Facilité bancaire et crédits court terme garantis</u>										
							20 863			20 146
	USD			2013	6 100	1,3194	4 623	6 100	1,3194	4 623
	EUR			2013	4 300	1,00	4 300	4 300	1,00	4 300
	EUR			2012	6 940	1,00	6 940	6 204	1,00	6 204
	EUR							1	1,00	1
	EUR									17
	EUR				5 000	1,00	5 000	5 000	1,00	5 000
<u>Autres</u>										
	EUR								54	54
	EUR								0	
	EUR								0	
	JPY									
	EUR									
Total Passifs courants										
32 941										
Total des passifs										
34 775										
Total des passifs										
34 775										
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>										
									97	122
									25	
										0
Total des passifs portant intérêts										
34 653										

6.15. AUTRES CRÉDITEURS

Ventilation par nature

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Clients – Avances et acomptes reçus	1 684	2 405
Dettes sur acquisitions d'actifs	458	2 175
Dettes sociales	11 788	11 517
Dettes fiscales	2 399	1 041
Autres	6 828	6 614
Total des autres tiers	23 157	23 752

6.16. PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques liés à des litiges généraux et spécifiques existants au 31 décembre 2013.

Litige Consellior

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2012 a voté une augmentation de capital réservée de 27,5 M€ souscrite par Catterton Partners (CP Crystal Luxco, Sarl). Cette opération a fait l'objet d'un visa de l'AMF et d'un rapport d'équité. A l'issue de l'Assemblée, le conseil d'administration du 28 juin 2012 a autorisé la signature d'un contrat de prestations de services au titre duquel Catterton fournirait des prestations d'assistance dans le domaine marketing, design, innovation des produits, stratégie, et mise à disposition du réseau de contacts en Chine et en Asie, pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 000 euros à compter de la réalisation de l'augmentation de capital.

La société Baccarat a été assignée le 15 novembre 2012 par la société Consellior SAS, actionnaire minoritaire, en vue d'obtenir l'annulation des résolutions relatives à l'augmentation de capital ainsi que par certains actionnaires individuels. Baccarat considère que ces actions en cours sont dénouées de tout fondement et a déposé plainte à l'encontre de la société Consellior et son représentant.

Par ailleurs, Baccarat a été signifié le 27 mars 2013 d'une assignation devant le Tribunal de Commerce de Nancy, à la demande de Consellior SAS, actionnaire de Baccarat et dirigée par Monsieur Allan Green, afin d'obtenir notamment la nullité de la troisième résolution des assemblées générales de juin 2010 et 2011 relatives à l'approbation des conventions réglementées, l'annulation de la convention de licence de la marque Baccarat conclue entre la Société et SH Baccarat License Holding LLC., et que

les conséquences financières des conventions conclues entre la Société et Groupe du Louvre dont l'approbation a été rejetée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2012 soient supportées par Groupe du Louvre et Société du Louvre.

Travailleurs de l'amiante

Baccarat a appris le 3 juillet 2013 que, suite à la demande des organisations syndicales, la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CNAMTS) a rendu un avis favorable en vue de l'inscription de la manufacture sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

L'arrêté du 3 décembre 2013 paru au journal officiel du 17 janvier 2014 inscrit Baccarat sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Les salariés ayant travaillé au sein de la Manufacture entre 1949 et 1995 peuvent prétendre au bénéfice de la retraite anticipée, à partir de 50 ans et, sous réserve de la durée de leur exposition à l'amiante. Un plan pour gérer ces départs volontaires, dont le nombre est en cours d'évaluation, est actuellement mis en œuvre.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. PAR NATURE

- Les engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2013 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés	580	4 623
Garanties réelles sur dettes au bilan	25	1 791
Total	605	6 414
Engagements réciproques		
Crédits à moyen terme	54 259	14 965
Autres engagements	9 238	11 240
Total	63 497	26 205

- Les engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2013 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Engagements reçus		
Avals et cautions donnés	-	-
Autres garanties réelles	44	102
Total	44	102
Engagements réciproques		
Crédits à moyen terme	54 259	14 965
Autres engagements	9 238	11 240
Total	63 497	26 205

7.2. ECHÉANCIER

• L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2013 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements donnés				
Avals et cautions donnés	580			580
Garanties réelles sur dettes au bilan	25			25
Total	605			605
Engagements réciproques				
Crédits moyen terme	16 305	18 374	19 580	54 259
Autres engagements	1 203	35	8 000	9 238
Total	17 508	18 409	27 580	63 497

Baccarat a signé le 22 janvier 2013, un prêt bancaire revolving de 16 M€ et un crédit d'investissement de 11,58 M€. Ces financements viennent compléter l'augmentation de capital de 27,5 M€ réalisée fin juin 2012 par la société.

Ces accords de financements négociés avec les partenaires bancaires se décomposent en un crédit renouvelable pour un montant maximum de 16 M€ et une durée de 5 ans et un crédit d'investissements pour un montant de 11,58 M€ et une durée de 6 ans, le tout moyennant un certain nombre de garanties et d'engagements financiers (ratios financiers / covenants)

Les principaux engagements financiers portent sur les ratios financiers relatifs aux ratios de levier (dettes financières consolidées/EBE consolidé), ratio de couverture des frais financiers (EBE consolidé/Charges financières nettes), ratio de fonds propres (Dettes financières consolidées/Capitaux propres), ratio de couverture du service de la dette (Cash flow libre/Dettes financières) et des niveaux d'investissements autorisés.

Covenants bancaires

La renégociation des lignes de crédit est soumise au respect de certains covenants, à savoir le respect des ratios suivants :

- Ratio de levier ≤ 3
- Ratio de couverture des frais financiers $\geq 4,5$
- Ratio de fonds propres ≤ 1
- Ratio de couverture du service de la dette ≥ 1
- Excédent de cash Flow

En application des hypothèses actuellement retenues par Baccarat, le ratio de couverture du service de la dette n'est pas respecté au 31 décembre 2013.

Une réunion s'est tenue avec les banques le 13 février 2014.

La société a décidé de procéder à la demande de Waiver du ratio concerné en accord avec les banques, ces dernières n'ont pas exigé le remboursement de la dette.

Garanties financières accordées

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2013, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- Avec la société Baccarat Inc :
 - Garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 800 K\$ négociée par Baccarat Inc.
 - Baccarat SA a délivré sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue,
 - Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
 - A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.
- Avec les sociétés Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK :
 - Caution solidaire dans le cadre d'un contrat de prêt à conclure entre Baccarat Far East et Baccarat Pacific KK, pour un montant d'environ 3,5 M€ (380 999 253,64 JPY), d'une durée maximum de 2 ans à compter du 31 décembre 2012, remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2013 et portant intérêt aux taux de 2% l'an et ce, en garantie du remboursement par Baccarat Far East à Baccarat Pacific KK des sommes dues au titre dudit prêt.
- Avec les partenaires bancaires :
 - Octroi de garanties dans le cadre d'accords de financement avec Natixis, BNP Paribas, CIC Est, Crédit Lyonnais Banque Kolb, Société Générale et CRCAM Lorraine, concernant la mise en place d'un crédit renouvelable pour 16 M€ et une durée de 5 ans pour le refinancement de toutes lignes de crédit antérieurement octroyées et le financement partiel du fonds de roulement et des besoins à court terme du groupe Baccarat, ainsi qu'un crédit d'investissements pour un montant total de 12 M€ et une durée de 6 ans. Les garanties octroyées sont notamment le nantissement de la marque Baccarat (INPI et OMPI) (à l'exclusion de la marque Baccarat pour l'hôtellerie), le nantissement des titres détenus par Baccarat dans le capital social de chacune de ses principales filiales, dont Baccarat Inc., Baccarat Pacific KK et Baccarat Far East Limited, le nantissement des indemnités d'assurances (dans la mesure permise par la loi et hors assurances perte d'exploitation), la cession en Dailly de la totalité des créances commerciales de Baccarat (uniquement pour le crédit renouvelable), étant précisé que les financements précédents resteraient en place jusqu'à la signature des accords définitifs.
 - Octroi de garanties dans le cadre d'accord de financement additionnel avec OSEO concernant la mise en place d'un crédit à moyen terme pour un montant total de 2 M€ et une durée de 4 ans relatif à la construction du nouveau four A et des installations annexes, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2,9% l'an et le nantissement des 4 fonds de commerce afférents aux boutiques Baccarat situées à Nancy (rue des Dominicains), Strasbourg (rue des Hallebardes) et Paris (place des Etats-Unis et rue de la Paix).

• L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2013 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements reçus				
Avals et cautions reçus	-	-	-	-
Garanties réelles reçus	44	-	-	44
Total	44	-	-	44
Engagements réciproques				
Crédits moyen terme	16 305	18 374	19 580	54 259
Autres engagements	1 203	35	8 000	9 238
Total	17 508	18 409	27 580	63 497

7.3. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au 31 décembre 2013 s'élève à 11 983 K€ et 12 159 K€ au 31 décembre 2012.

Postérieurement à la clôture du 31 décembre 2011, la filiale américaine Baccarat Inc. a conclu un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds présentés au chapitre 2.1.2 du présent document.

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social est de 830 713 actions entièrement libérées.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2013 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (11,66) € (31 décembre 2012 : (0,17) €).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2013 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (11,66) € (31 décembre 2012 : (0,17) €), ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options étaient en circulation.

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation	%
Résultat de la période	(9 687)	(138)	(9 549)	6919,6%
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société	(9 801)	46	(9 847)	-21406,5%
Dont attribuable aux Intérêts minoritaires	114	(184)	298	-162,0%
Résultat de base par action en euros	(11,66)	(0,17)	(11,49)	6758,8%
Résultat dilué par action en euros	(11,66)	(0,17)	(11,49)	6758,8%

en euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	(9 687 000)	(138 000)
Actions en circulation (y/c actions gratuites)	830 713	830 713
Résultat de base par actions	(11,66)	(0,17)
Nb moyen pondéré d'options sur actions	22 000	24 000
Options à prendre pour calcul		
Charge restant à constater	-	-
Prix moyen de l'exercice / la période	190	153
Prix d'exercice	212	212
Prix exercice ajusté	212	212
Nb actions émises au prix de marché	24 582	30 551
Dillution (en nombre d'actions)	830 713	830 713
Résultat dilué par action	(11,66)	(0,17)

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période.

9. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

9.1. SOCIÉTÉ MÈRE ET SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE

Baccarat S.A. est une filiale à 66,53% de Groupe du Louvre.

9.2. OPÉRATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 24 avril 2014 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions.

9.2.1. Rémunération des administrateurs et du dirigeant

• Rémunération et avantages versés au Directeur Général

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Au titre de l'exercice 2012		Au titre de l'exercice 2013	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général jusqu'au 3 juin 2013				
Rémunération fixe	-	475 007 €	-	182 695 €
Rémunération variable	356 250 €(1)	175 000 €	148 438 €	95 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (2)	-	85 592 €	-	38 881 €
TOTAL	356 250 €	735 599 €	148 438 €	316 576 €
Madame Daniela Riccardi, Directeur Général depuis le 3 juin 2013				
Rémunération fixe	-	-	-	437 442 €
Rémunération variable	-	-	450 000 €(3)	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (3)	-	-	-	171 428 €
TOTAL	-	-	450 000 €	608 870 €

(1) Montant contractuel maximum, (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs, pouvant atteindre 100% du salaire de base -soit un montant de 475 007 €-dans certains cas, en fonction de l'atteinte des objectifs)

(2) Voiture et appartement de fonction

(3) Montant contractuel garanti pour l'exercice 2013

**Tableau de synthèse des rémunérations
et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

	Exercice 2012	Exercice 2013
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général jusqu'au 3 juin 2013		
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante	831 257 € (1)	331 133 € (2)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	831 257 €	331 133 €
Madame Daniela Riccardi, Directeur Général depuis le 3 juin 2013		
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante		887 442 € (3)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL		887 442 €

(1) rémunération fixe + montant maximum de la rémunération variable (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs, pouvant atteindre 100% dans certains cas)

(2) rémunération fixe + montant maximum de la rémunération variable (75% de la rémunération fixe en fonction de l'atteinte des objectifs), prorata temporis

(3) rémunération fixe prorata temporis + rémunération variable (montant contractuel garanti pour l'exercice 2013)

Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social								
Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Markus Lampe Directeur Général début mandat : 23/5/2011 fin mandat : 3/6/2013	X (1)			X	X (2)			X
M ^{me} Daniela Riccardi Directeur Général début mandat : 3/6/2013	X (3)			X	X (4)		X(5)	

(1) Avec la société contrôlante, Groupe du Louvre depuis le 1^{er} juillet 2011 et jusqu'au 30 novembre 2013.

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois de rémunération brute moyenne (fixe + variable) versée au cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la société.

(3) Avec la société contrôlante, Groupe du Louvre depuis le 3 juin 2013.

(4) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 12 mois de rémunération brute annuelle (salaire de base + variable) versée au cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

(5) 50% du dernier salaire de base annuel brut.

• *Jetons de présence versés aux administrateurs*

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs		
Membres du Conseil d'administration	au titre de l'exercice 2011	au titre de l'exercice 2012
Monsieur Michael Boroian(1)	23 860€(2)	
Monsieur Michael J. Chu(3)	-	-
Madame Neda Daneshzadeh(3)	-	-
Monsieur Steven M. Hankin	-	-
Madame Dominique Hériard-Dubreuil(4)	7 916 €	7 916 €
Madame Françoise Labro	-	8 499 €
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	-
Monsieur Hamilton South	3 447€(5)	4 237€(5)
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
TOTAL	35 223 €	13 185 €

(1) administrateur jusqu'au 28 juin 2012

(2) montant total versé au titre des années 2011 et 2012

(3) administrateur depuis le 28 juin 2012

(4) administrateur jusqu'au 15 septembre 2011

(5) montant diminué d'une retenue à la source de 30%

• **Informations sur les stocks options et actions de performance attribuées aux Directeur Général et aux administrateurs**

Aucune option de souscription n'a été attribuée ni levée au cours de l'exercice 2013

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nbre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d' exercice	Période d'exercice
-	-	-	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-			

Aucune action de performance n'a été attribuée ni n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2013.

Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
-						

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice	N° et date du plan	Nbre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
-			

9.2.2. Historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	Plan n°1 - 04/12/2007
Date du Conseil d'administration	10/06/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	29 000
Point de départ d'exercice des options	12/06/2010
Date d'expiration	12/06/2013
Prix de souscription ou d'achat	212 €
Modalités d'exercice : 4 tranches	¼ en 2010, ¼ en 2011, ¼ en 2012 et ¼ en 2013
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	29 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2013	0

9.2.3. Informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société

Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2013	Nbre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé.	néant	

9.3. MONTANT PROVISIONNÉ AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSION, RETRAITE OU AUTRES AVANTAGES

Néant.

9.4. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Néant.

10. AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	SOCIETES CONTROLANTES Groupe du Louvre	SOCIETES CONTROLANTES Catterton	SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
Actif			
Créances financières			
Stocks			
Créances	7		72
Valeurs disponibles			
Provisions pour dépréciation			
Passif			
Dettes à court terme	586		
Crédits de trésorerie	5 000		
Charges			
Achats/Charges externes	(1 749)	(420)	
Charges financières	(134)		
Produits			
Ventes	6		
Produits Financiers			

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec Groupe du Louvre et ses filiales. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et de mise à disposition de personnel.

Au 31 décembre 2013, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€. Compte tenu du nouveau financement, l'avance de 5 000 K€ consentie par Société du Louvre à Baccarat S.A. a été reclassée en passifs non courants.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2012 a autorisé la conclusion avec Catterton Partners, devenue actionnaire à travers sa filiale CP Crystal Luxco le 28 juin 2012, d'une convention de prestations de services concernant l'assistance dans les domaines du marketing, du design, de l'innovation de produits, de la stratégie, de la mise à disposition de l'expérience et des contacts Catterton en Asie et plus particulièrement en Chine, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 220 K€ payable trimestriellement, en complément viennent s'ajouter 200 K€ de frais de déplacement.

Les transactions avec la société mise en équivalence, SVD André Bonhomme concernent des opérations intra-groupes sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de Société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.15 Engagements envers le personnel » aux états financiers qui expose un changement de méthode comptable en application de l'amendement 2011 à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable faisant suite à un changement de réglementation comptable

La société a appliqué pour la première fois une nouvelle réglementation comptable applicable aux comptes annuels afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « 1.15 Engagements envers le personnel » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de l'amendement 2011 à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

- Principes comptables

La note N°1 aux états financiers expose les principes comptables relatifs aux méthodes de consolidation et aux principaux postes des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables adoptés par le groupe Baccarat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

- Estimations comptables

La note N°1 aux états financiers indique que dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe Baccarat est amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et du passif, des produits et charges, ainsi que les informations données.

Les notes N°1.12, et 6.12 et 6.13 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives respectivement à l'évaluation des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des engagements envers le personnel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 30 avril 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet

Associé

Courbevoie, le 30 avril 2014

Mazars

Raymond Petroni

Associé

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en milliers d'€uros)</i>	KPMG			
	Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère	67 000	67 000	24,20%	24,45%
Filiales intégrées globalement	189 403	136 328	68,40%	49,74%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société Mère	20 500	70 750	7,40%	25,81%
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	276 903	274 078	100,00%	100,00%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	276 903	274 078	100,00%	100,00%

<i>(en milliers d'€uros)</i>	Cabinet Mazars			
	Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère	67 000	67 000	100,00%	83,75%
Filiales intégrées globalement				
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société Mère	0	13 000	0,00%	16,25%
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	67 000	80 000	100,00%	100,00%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	67 000	80 000	100,00%	100,00%

<i>(en milliers d'€uros)</i>	JA-SY Management & Partners			
	Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère	2 798	0	100,00%	0,00%
Filiales intégrées globalement				
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société Mère				
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	2 798	0	100,00%	0,00%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	2 798	0	0,00%	100,00%

<i>(en milliers d'€uros)</i>	Benedict & Associates			
	Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère Filiales intégrées globalement	0	2 677	0,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>2 677</i>	<i>0,00%</i>	<i>100,00%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	0	2 677	0,00%	100,00%

<i>(en milliers d'€uros)</i>	FRTC GROUP GMBH			
	Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère Filiales intégrées globalement	42 000	42 000	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>42 000</i>	<i>42 000</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	42 000	42 000	100,00%	100,00%

<i>(en milliers d'€uros)</i>	S.O.L (A. PANTZOS)			
	Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère Filiales intégrées globalement	4 000	6 600	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>4000</i>	<i>6 600</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	4 000	6 600	100,00%	100,00%

<i>(en milliers d'€uros)</i>	Weston Kay			
	Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère Filiales intégrées globalement	14 134	15 536	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>14 134</i>	<i>15 536</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	14 134	15 536	100,00%	100,00%

<i>(en milliers d'€uros)</i>	PricewaterhouseCoopers			
	Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère Filiales intégrées globalement	6 514	6 610	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société Mère Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>6 514</i>	<i>6 610</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	6 514	6 610	100,00%	100,00%

<i>(en milliers d'€uros)</i>	TOTAL			
	Montant (HT)		%	
	2013	2012	2013	2012
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Société Mère	134 000	134 000	32,42%	31,34%
Filiales intégrées globalement	258 849	209 751	62,62%	49,06%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes Société Mère	20 500	83 750	4,96%	19,59%
Filiales intégrées globalement				
<i>Sous-total</i>	<i>413 349</i>	<i>427 501</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social - Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)				
TOTAL	413 349	427 501	100,00%	100,00%

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 26 JUIN 2014

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, desquels il résulte un résultat net déficitaire de -12 595 338,34 €, ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2013.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels que ceux-ci lui ont été présentés, faisant ressortir un résultat net déficitaire de -9 687 K€, ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à -12 595 338,34 € au poste "report à nouveau", qui serait ainsi porté d'un montant négatif de -288 745,03 € à un montant négatif de -12 884 083,37 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve, dans les conditions stipulées aux articles L.225-40 et suivants du Code de commerce, la convention de mise à disposition de Madame Daniela Riccardi en qualité de Directeur général de la société, à compter du 3 juin 2013.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve, dans les conditions stipulées aux articles L.225-40 et suivants du Code de commerce, l'octroi à Madame Daniela Riccardi, en qualité de Directeur général de la société, d'avantages en nature liés à son statut d'expatriée.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Barry Sternlicht venait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de renouveler son mandat d'administrateur pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la nomination de Monsieur Pascal Malbéqui en qualité d'administrateur, effectuée à titre provisoire par le Conseil d'administration en date du 24 avril 2014, en remplacement de Monsieur Richard Gomel, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer en qualité d'administrateur, à compter de ce jour :

M. John Demsey

né le 17 mars 1956

citoyen américain

domicilié 217 East 61st Street, NY, NY 10065 - USA

et ce, pour une durée de trois années laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer en qualité d'administrateur, à compter de ce jour :

M. Jeffrey Dishner

né le 15 septembre 1964

citoyen américain

domicilié 591 West Putnam Avenue Greenwich, CT 06830 -USA

et ce, pour une durée de trois années laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

ONZIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler Monsieur Barry Sternlicht dans ses fonctions d'administrateur de la Société.



Imprimé par NICC
(Numérique Impression Châlons Communication/Groupe Morault)
Châlons-en-Champagne - Tél. 03 26 68 09 77
Juin 2014